N° 207. — Deuxième année. 15 c. à Lyon. — Au dehors, 20 c. Lundi 29 Juillet 1872.

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Rédacteur en chef :
A. SCHNÉEGANS
Ancien député du Bas-Rhin

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Trois mois :	Six mois :	Un an :
Ville de Lyon	9 fr.	18 fr.	36 fr.
Département du Rhône	10 fr.	20 fr.	40 fr.
Autres départements	12 fr.	23 fr.	46 fr.

Pour l'Etranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY
Imprimerie de F. Slerck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

AVIS

Echéance du 31 juillet

Pour qu'ils n'éprouvent aucun retard dans la réception du journal, nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement expire le 31 juillet de vouloir bien nous envoyer dès maintenant le montant de leur renouvellement, avec une dernière bande imprimée.

NOUVELLES DU JOUR

28 juillet.

La loi de recrutement de l'armée française est votée en troisième lecture. Le *Journal officiel* en publiera la promulgation un de ces jours. On trouvera plus loin, dans le compte-rendu de l'Assemblée, le résumé de la discussion, à la suite de laquelle le vote définitif a eu lieu.

Nous nous empresserons de mettre sous les yeux de nos lecteurs le texte complet de cette loi importante, qui modifie dans ses bases notre organisation militaire.

Faut-il parler encore des nominations de conseillers d'Etat? La plupart des journaux libéraux de Paris reviennent ce matin sur le caractère regrettable et parfaitement réactionnaire des votes de l'Assemblée. C'est la droite qui seule a fait triompher ses seuls préférés. On remarque beaucoup qu'elle a repoussé non pas seulement M. Hérold, un des conseillers nommés par M. Thiers lui-même dans la commission provisoire, mais même M. Hervé, directeur du *Journal de Paris*, qui, après avoir sollicité des fonctions sous le gouvernement du 4 septembre, avait fait récemment de si remarquables avances à la droite! La *République française* consacre à cette déconvenue de M. Hervé un article, plein de sens et de finesse, raillant doucement et égratignant jusqu'au sang ces ambitions solliciteuses, qui courent à droite après avoir couru à gauche et frappent à toutes les portes, espérant pénétrer par l'une d'elles dans les régions sereines du monde officiel.

Que deviendra le conseil d'Etat composé comme il l'est? Il y a là quelques capacités administratives, mais il ne devrait s'y trouver que des capacités administratives. Il y a surtout des hommes de parti, et il ne devrait s'y trouver point d'hommes de parti! Voilà pourtant à quoi l'on arrive quand on mêle ensemble les choses qui devraient rester séparées et qu'on fait de tout une affaire de parti.

La gauche est dépassée. Elle en avait agi ainsi dans le vote des impôts. La droite lui rend la monnaie de sa pièce dans le vote des conseillers d'Etat. Tristes escapades!

On trouvera plus loin des renseignements détaillés sur les grèves du Nord. Chacun se demande quelle est la main qui, au moment de la souscription de l'emprunt, a soulevé ces tempêtes? Où trouver celui dont la volonté machiavélique a pu avoir intérêt à compromettre le succès de l'emprunt national de France? Chacun devine, chacun soupçonne, chacun entrevoit : — *Is fecit cui prodest*, disent les jurisconsultes romains.

D'Espagne nous arrivent quelques nouvelles. Don Carlos, l'insaisissable prétendant, vient de publier un manifeste. Il paraît que don Carlos se promène toujours le long des frontières, car c'est des frontières d'Espagne que le « roi » date sa proclamation. Il annonce qu'il rétablira les *fueros* « parce qu'il est le champion de toutes les justices »; il annonce qu'il vaincra bientôt; il annonce qu'il reprend les grandes traditions du « trône de Recarède. » En passant, il évoque des souvenirs dont les journaux légitimistes de France s'arrangeront comme ils pourront; il parle de Pavie et de Baylen :

« On ne saurait assez admirer, dit à ce propos M. John Lemoinne, dans le *Journal des Débats*, ces invocations faites par un Bourbon à la mémoire du roi wisigoth Recarède, et les carlistes de France doivent être sensibles à l'apothéose de la bataille de Pavie, où le roi François Ier perdit tout, fors l'honneur, et de la bataille de Baylen, où une armée française capitula sans gloire. »

Pousserons-nous plus loin encore que dans l'Espagne, aux insurrections chimériques et aux prétendants singuliers? Irons-nous jusqu'à Haïti, montrer à nos lecteurs le drapeau de la Prusse, puissance maritime, protégeant avec gloire des négociants allemands? Il paraît que le gouvernement de cette république devait des indemnités à certains résidents allemands, et qu'il ne veut les payer. Il s'agit de 3,000 livres, réclamées par MM. Diekmann et Stavenhorst. Comme la Prusse entend jouer à la grande puissance, elle a envoyé une escadre à Haïti, et le commandant Batsch a sommé le pays de verser les 3,000 livres le 11 juin « avant le coucher du soleil. »

Le gouvernement répondit qu'une commission est instituée pour étudier jusqu'à quel point les réclamations de ces résidents sont fondées, et il ajouta qu'il regrettait que le commandant allemand ait cru devoir formuler ses demandes sur le ton d'un *ultimatum*.

Cette réponse ne pouvait satisfaire la grandeur germanique. Le commandant Batsch fit occuper par ses troupes deux navires de guerre haïtiens. Grand émoi! le gouvernement se réunit; on proposa de faire canonner l'escadre allemande, et l'on finit par... payer la somme demandée, non sans beaucoup s'indigner contre la grande Allemagne. Mais quoi! M. de Bismark possède beaucoup de canons « et la force prime le droit. »

Un journal allemand, la *Gazette de Francfort*, en parlant de cet incident, fait remarquer que l'Allemagne est en bonne voie de trouver ses Jecker et qu'après ses Jecker, elle pourrait bien aussi trouver son Maximilien!

Nous comptons bien, en effet, que l'Allemagne ne s'arrêtera pas en si bon chemin. Tous ceux que tient le vertige des grandeurs, sont condamnés aux mêmes chutes.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES

Un de nos amis de Versailles nous envoie la liste des membres de la gauche, du centre gauche et de la gauche radicale qui ont voté contre la loi des matières premières. La voici :

MM. Aclocque. (Centre Gauche). — Amat. (C. G.) — André (Seine). (C. G.) — Arbel. (C. G.)

Blanc (Louis). (Gauche Radicale). — Brice. (Gauche.) — Brillier. (G. R.) — Brunet. (G.)

Cottin. (C. G.) — Combarieu (de). (G.) — Cunit. (G.)

Dauphinot. (C. G.) — Delille. (C. G.) — Delord. (G. R.) — Denormandie. (C. G.) — Derégnaucourt. (G.) — Deseilligny. (C. G.) — Destremx. (G.) — Dietz-Monin. (G.) — Ducarre. (G.) — Duchâtel (comte). (C. G.) — Ducing. (G.) — Dufaur. (G.)

Eymard-Duvernay. (G.)

Féligonde (de). (C. G.) — Favre (Jules). (G.) — Feray. (C. G.) — Ferrouillat. (G. R.) — Flotard. (G.) — Fourcand. (G.) — Freissinet. (C. G.) — Frébault (général). (G.)

Gent. (G. R.) — Germain. (C. G.) — Gévelot. (C. G.) — Gouin. (C. G.) — Greppo. (G. R.)

Jozon. (G.) — Jullien. (C. G.)

Krantz. (G.)

Laboulaye. (C. G.) — Laurent-Pichat. (G. R.) — Lefébure. (C. G.) — Lefèvre-Pontalis. (C. G.) — Lepère. (G.) — Lepouzé. (G.) — Le Royer. (G.) — Lestapis (de) (C. G.)

Malens. (G.) — Mangini. (G.) — Max Richard. (C. G.) — Mestreau. (G.) — Millaud. (G. R.) — Montgolfier (de). (C. G.)

Naquet. (G. R.)

Ordinaire. (G. R.)

Pagès-Duport. (C. G.) — Pascal Duprat. (G.) — Passy. (C. G.) — Pelletan. (G.) — Philippoteaux. (C. G.) — Pin. (G.) — Pressensé (de). (C. G.)

Quinet (Edgar). (G. R.)

Rampon (comte). (C. G.) — Rathier. (G.) — Renaud. (G.) — Rive. (C. G.) — Rouveure. (C. G.) — Rouvier. (G. R.)

Saisset (amiral). (C. G.) — Say (Léon). (C. G.) — Schérer. (C. G.) — Scheurer-Kestner. (G.) — Schœlcher. (G. R.) Sebert. (G.) — Seignobos. (C. G.) — Simiot. (G.)

Tirard. (G.) — Tolain. (G. R.) — Turquet. (G.)

Warnier (Marne). (G.) — Wolowski. (C. G.)

On voit par cette liste que la gauche entière n'est pas tombée dans le piége qui lui avait été tendu, et qu'un nombre assez respectable de ses membres a tenu ferme jusqu'au bout, et a voté, malgré toutes les sollicitations d'un esprit de parti aveugle, comme leur commandaient leurs convictions économiques.

L'Emprunt français.

L'emprunt est ouvert depuis ce matin. C'est la plus grosse opération financière qui ait jamais été entreprise, et de longtemps on n'en entreprendra pas de semblable. Les journées du 28 et du 29 juillet 1872 marqueront dans l'histoire comme une date fameuse. Trois milliards à inscrire d'un seul coup sur le grand livre de notre dette nationale! Qui eût pu le prévoir et le prédire il y a seulement trois ou quatre ans. Même en en admettant la nécessité, on se serait refusé d'en admettre la posibilité De tels chiffres énoncés n'auraient trouvé que des incrédules : demain, ils seront une réalité passée en bonne et due forme, souscrite et paraphée. Personne, en effet, ne doute du succès. Amis et ennemis de la France sont animés de la même confiance. Le monde entier n'a à cet égard qu'un souci, celui de prendre la plus belle part possible à une belle affaire. Cela est si vrai que le gouvernement n'a pas hésité à émettre l'emprunt actuel plus cher que celui de 1871. Il y a une différence de 2 0/0 nominalement, et effectivement de 1.57 0/0.

La puissance de notre crédit est vraiment merveilleuse. Malgré l'occupation du territoire, malgré les ruines de l'insurrection communaliste et la terrible atteinte portée à la fortune publique par les conséquences d'une des guerres les plus désastreuses qui soient mentionnées dans l'histoire, nous sommes en mesure, un an après avoir emprunté 2 milliards, de contracter, avec l'espoir d'un succès certain, des engagements pour 3 autres milliards et cela à des conditions meilleures. Nul doute que le crédit de la France ne s'améliore de plus en plus rapidement à mesure que nos désastres deviendront de l'histoire ancienne. A l'étranger on y compte bien et c'est là ce qui explique le concours empressé que les capitaux du monde entier nous offrent. Du 5 0/0 français à 84.50 est un cours qui promet une prompte hausse et certes les acheteurs de la première heure sont bien avisés. Il s'en suit naturellement que l'intérêt français est que les souscriptions françaises soient aussi considérables que possible.

Pour une opération aussi colossale, nous ne pouvons nous passer toutefois des capitaux étrangers, et le *farà dà se* absolu n'est point en notre pouvoir, mais encore importe-t-il que nous mettions en jeu toutes nos forces afin de réduire la part des bénéfices destinés à d'autres. Les titres de l'emprunt tôt ou tard se classeront en France : prenons-en tant que nous pourrons au taux de 84.50, au lieu d'attendre pour en acheter qu'on puisse nous les vendre plus cher. La France reprendra vite le rang et la place qui lui appartiennent dans le monde, et nos fonds d'Etat, en ce moment déprimés, se redresseront en même temps avec une élasticité que nous sommes d'autant moins en droit de mettre en doute que l'Europe entière lui rend en ce moment même un plus sincère, un plus éclatant hommage.

Le *Français*, dans un article d'une grande clarté, recherche quels avantages l'opération de l'emprunt présente pour les souscripteurs.

Nous reproduisons les passages importants de cet article :

On sait que l'emprunt, dont la souscription est ouverte dimanche et lundi, est émis en rente 5 p. 100 au taux nominal de 84.50.

Le versement de garantie, à faire en souscrivant, est de 14.50 par chaque 5 francs de rente. Quant au solde de 70 francs, le payement en est échelonné, à raison de 3.50 par mois, en 20 termes mensuels, du 21 septembre 1872 au 11 avril 1874.

Nous avons à rechercher quels avantages cette opération présente pour les souscripteurs.

Prenons d'abord un souscripteur qui n'anticipera pas ses versements, mais qui profitera des 20 mois de délai qui lui sont accordés, en versant 3,50 par mois jusqu'au 11 avril 1874. D'ici à cette date, qui doit être celle de la libération complète de son titre, voici les coupons d'intérêt qui lui sont acquis par chaque 5 fr. de rente

Le 16 nov. 1872,	pour 25 fr.	versés....		1.25
Le 16 fév. 1873,	— 35.50	—	....	1.25
Le 16 mai 1873,	— 46	—	....	1.25
Le 16 août 1873,	— 56.50	—	....	1.25
Le 16 nov. 1873,	— 67	—	....	1.25
Le 16 fév. 1874,	— 77.50	—	....	1.25
Le 16 mai 1874,	— 84.50	—	....	1.25
		Total.....		8.75

Ainsi, pour un versement de 84.50 échelonné en vingt mois, le souscripteur à 5 francs de rente se sera assuré, sur l'Etat français, un revenu de 8.75 jusqu'au 16 mai 1874. Après quoi, sa rente, libérée à 84.50, lui rapportera 5 francs par an, ce qui constitue alors un placement à raison de 5.91 1/2 0/0 environ.

Supposons maintenant un souscripteur qui escomptera ses versements. On sait, en effet, que cet escompte, ou anticipation des versements, est une faculté qui lui est accordée, après la répartition, pour la totalité ou partie. Nous prenons un souscripteur qui escomptera intégralement le montant de sa souscription à 5 francs de rente. La bonification d'intérêts qui, dans ce cas, lui est consentie par l'Etat, se calcule à raison de 6 0/0 l'an, qui courent du jour des versements.

Or, 70 francs, solde à payer après les 14.50 de versement de garantie, à 6 0/0 pendant vingt mois, dont la moyenne est de dix mois, rapportent environ 3.67 1/2, qui sont à déduire du prix total d'émission, 84.50; et il reste par conséquent un chiffre de 80.82 1/2, qui est le coût réel auquel ressortira l'emprunt entièrement libéré. On a donc dans ce cas, un placement fait à plus de 6.19 0/0 de revenu annuel en rente française.

Pour bien comprendre, après cela, par un simple rapprochement de chiffres, dans quelle mesure, relativement parlant, le taux est rémunérateur, il convient, ce nous semble, de jeter les yeux sur le tableau suivant des prix de l'escompte sur les principales places de l'Europe :

Banque de France, escompte	5 0/0
— — avances	6 0/0
Londres	3 1/2
Amsterdam	2 1/2
Berlin	4 1/2
Francfort	4 0/0
Vienne	6 0/0
Bruxelles	3 1/2

Voici, également comme terme de comparaison, l'intérêt que le Trésor français paie pour ses bons :

Bons du Trésor

1 mois	2 1/2
2 mois	3 0/0
3 mois à 5 mois	4 0/0
6 mois à un an	5 0/0

Et en bourse, prenons aussi quelques cours comparatifs.

Le 3 0/0 français est aux environs de 54 50; il rapporte 3 francs, soit 5 50 0/0 par an.

Le 5 0/0 de 1871 libéré vaut 84 francs; et son revenu annuel étant de 5 francs, c'est du 5 95 0/0.

Le 4 1/2 0/0, à 78 fr., rapportant 4 50, constitue un placement à 5 76 3/4 0/0.

Beaucoup de valeurs, et notamment les obligations de nos grandes compagnies de chemins de fer français, rapportent moins de 5 1/2 0/0.

Et les obligations elles-mêmes de la ville de Paris, malgré leur baisse relativement importante? Et les titres d'obligations du Crédit foncier de France? Nous pourrions multiplier cette nomenclature.

Voici encore un certain nombre d'arbitrages qui ont été conseillés :

10 obligations domaniales d'Autriche coûtent ..... Fr. 2.650
rapportent 150 fr.;
Tandis que :
150 fr. en rentes 5 0/0 nouvelle libérée coûtent..... 2.430

On a donc le même revenu avec une économie de..... Fr. 220
soit 22 fr. par obligation.

10 obligations russes coûtent..... 3.800
rapportent 200 fr.;
Tandis que :
200 fr. en 5 0/0 libéré nouveau reviennent à..... 3.240

On aura donc le même revenu avec une économie de..... Fr. 560
soit 56 fr. par obligation.

10 obligations lombardes nouvelles coûtent ..... Fr. 2.550
rapportent 150 fr.;
Tandis que :
150 fr. en 5 0/0 libéré nouveau coûtent..... 2.430

On aura donc le même revenu avec une économie de..... Fr. 120
soit 12 fr.

10 bons lombards coûtent..... Fr. 5.000
rapportent 300 fr.;
Tandis que :
300 francs en 5 0/0 libéré nouveau coûtent 4.860

On aura donc le même revenu avec une économie de..... Fr. 240
soit 24 fr. par bon.

Sans doute, plusieurs fonds d'Etats étrangers présentent un placement à des taux autrement élevés. Mais, pour la sécurité du placement, est-ce que l'Espagne, la Turquie et même l'Italie ou l'Autriche peuvent entrer en comparaison avec la France?

On lit dans le *Moniteur* :

Le thermomètre se maintient à une hauteur inaccoutumée. Nous souffrons de cette chaleur et nous nous en plaignons. Mais nous n'avons que le revers; le bon côté de la médaille, c'est l'effet de ce soleil sur nos moissons qui ont le plus superbe aspect. La Providence nous favorise en nous donnant cette température exceptionnelle au moment de l'emprunt.

Que l'on songe qu'en une bonne année la France produit près de dix-huit milliards et quinze milliards seulement dans une année moyenne. Il y a lieu de se réjouir, car avec un temps pareil l'année sera bonne. Le soleil dont nous nous plaignons s'occupe de nous revaloir les trois milliards que nous allons emprunter.

L'*Opinion nationale*, en signalant les articles que la presse a consacrés à la mémoire de M. Guéroult, émet un vœu qui est trop conforme au désir, souvent exprimé par nous ici-même, pour que nous ne nous y associions avec empressement. Elle constate d'abord que la presse tout entière, sans distinction de nuances et de partis, depuis l'*Univers* jusqu'à la *République française*, s'est rencontrée dans un même sentiment de regrets, d'estime, de touchante sympathie pour M. Ad. Guéroult, et que ce ne sont pas les plus anciens adversaires politiques qui ont trouvé les accents les moins émus.

L'*Opinion* ajoute :

En voyant cet hommage si spontané, si unanime, rendu à la mémoire du journaliste et de l'homme de bien, nous ne pouvions, à travers nos larmes, nous défendre d'une réflexion. Pourquoi cet accord réalisé autour d'une tombe, ces relations courtoises, ce respect de la personne et des convictions de l'adversaire loyal ne survivraient-ils pas au douloureux événement qui en a provoqué la touchante manifestation? *Pourquoi la presse* qui, nous osons le dire, s'est honorée elle-même dans cette circonstance en honorant dans un de ses membres ces qualités d'une polémique sérieuse, sincère, conciliante, *visant aux idées, jamais aux personnes, ne suivrait-elle pas dans les relations ordinaires de la discussion, le bel exemplaire qu'elle vient de se donner à elle-même?*

Nous faisons les vœux les plus ardents pour que cet appel soit entendu, et, pour notre compte, nous nous efforcerons toujours d'observer ces règles de sagesse et de haute convenance.

COURRIER DE PARIS

Paris, 27 juillet.

Paris est tout à l'Emprunt dont la souscription publique s'ouvre officiellement demain, mais dure en réalité depuis plusieurs jours déjà : banquiers français et étrangers, établissements de crédit, syndicat des agents de change, journaux financiers, coulissiers et courtiers, ont déjà leurs caisses envahies ou leurs mains pleines. L'Emprunt réussira donc, on peut presque dire qu'il a réussi.

Du reste, les petits rentiers qui autrefois couraient après les valeurs véreuses, sous prétexte qu'elles rapportaient davantage... pendant quelque temps, se sont aperçus, après quelques désagréments réitérés, que la rente française, la modeste et monotone rente française, n'ayant jamais failli, méritait bien quelque estime. Les cuisinières et les concierges ont renoncé aux Châteaux en Espagne et en Turquie, et trouvent plus simple et plus sûr d'élever ici même une modeste mais solide maisonnette.

A propos de l'emprunt, voici un bien joli trait de M. Thiers : Ce matin, le président de la République a fait avertir les employés de l'Etat que leurs appointements d'août, au lieu d'être payés du 1er au 5 prochain comme d'habitude, le seraient cette fois aujourd'hui même, afin de faciliter les souscriptions.

Voilà bien une prévenance charmante et qui ne peut manquer d'être accueillie avec enthousiasme par les bureaux, ces terribles bureaux qu'il est bon d'avoir avec soi, si on ne veut pas les avoir contre soi. M. Thiers, lui, les aime sincèrement, il les eût inventés si pourtant il les remplacerait au besoin, car jamais chef d'Etat, jamais ministre ne s'est préoccupé des plus petits détails administratifs avec autant d'activité et d'initiative que le président de la République. Hier il était au camp de Villeneuve-l'Estang, où il a indiqué et réglé lui-même par la menu plusieurs manœuvres.

Vous vous souvenez de la revue passée à Longchamps après la défaite de la Commune; le chef du pouvoir exécutif et l'Assemblée nationale avaient voulu donner à l'armée victorieuse de l'insurrection cette marque solennelle de satisfaction : c'était une grosse affaire, d'autant plus que par ce déploiement militaire, M. Thiers espérait rassurer définitivement ses collègues et les décider à rentrer dans la capitale. Aussi l'impatient vieillard n'en dormait pas. Tous les matins, à l'aurore, on le voyait parcourir l'hippodrome avec une ardeur fébrile, tâtant le terrain, prenant dans son esprit toutes les dispositions nécessaires. Un jour, comme un des officiers qui le suivaient ne comprenait pas assez vite à son gré, il lui prit un guidon des mains et le fixa lui-même dans le sol.

On en a fini avec cette laborieuse construction du conseil d'état : la droite ne s'est pas fait grand honneur par le caractère exclusif qu'elle a donné à ses choix : l'échec de M. Hervé est toute une affaire. Je crois que la droite a tout simplement voulu punir dans la personne de M. Hervé l'attitude du duc d'Aumale dans les dernières négociations relatives à la fusion : M. Hervé est la victime innocente du « drapeau chéri. »

On parle déjà du mouvement préfectoral nécessité par la nomination au conseil d'Etat de M. de Montesquiou, préfet de Meurthe-et-Moselle, et de M. Pascal, préfet du Rhône. Le mouvement n'aura lieu qu'après les vacances de l'Assemblée : parmi les noms mis en avant,

---

FEUILLETON DU *JOURNAL DE LYON*
Du 29 Juillet 1872. 24

LA HAIE-BLANCHE

PREMIÈRE PARTIE

L'IDYLLE

Voilà aussi pourquoi deux jours plus tard, après avoir appris l'arrivée d'une dépêche qui avait rendu au baron toute sa belle humeur, Jeanne fit seller son cheval et partit en grande hâte pour les terres de M. de Chaumont-d'Ivry. Je veux lui parler moi-même. Je lui dirai de veiller. Il me comprendra, il m'écoutera peut-être. » Mais, au fait, pourquoi s'arrêter à mi-chemin du sacrifice? Une âme héroïque ne s'inquiète pas des fausses exigences du monde.

« Il faut que je le voie seul, et je lui avouerai tout, » se disait-elle. Et le cheval l'emportait dans sa course, et le vent faisait flotter sa jupe, et son œil brillait d'une résolution généreuse.

Cependant, lorsque le pavillon d'Octave se dessina au bout du chemin, le cœur de Jeanne se serra tout à coup. Justement le rideau tremblait derrière la vitre. Il était là, et si son cœur, à elle, battait bien fort, hélas, que lui disait son cœur à lui? La réponse ne fut pas consolante, car, au lieu d'entrer dans l'allée, elle arrêta son cheval d'un geste brusque, et le lança dans une allée latérale, tandis que de sa gorge oppressée sortait un soupir qui ressemblait à un léger sanglot.

Au bout d'un quart d'heure à peine, elle reconnut que le sentier conduisait à la Haie-Blanche. Mais au lieu d'hésiter comme auparavant, elle s'affermit sur la selle et donna de l'éperon à son cheval. Une pensée nouvelle semblait avoir pris possession de cette tête ardente, et, au sourire singulier qui voltigeait sur sa bouche, on eût deviné qu'elle se trouvait belle ainsi, et qu'elle eût voulu montrer à tout le monde ce que le cœur d'une femme peut renfermer de tendresse.

Bientôt la route fit un détour, et la maison blanche apparut à travers les massifs sombres de feuillage. Jeanne promena autour d'elle un long regard. C'était donc là qu'il venait tous les jours!... Alors, elle descendit de cheval, attacha la bride à une branche de saule, et, relevant d'une main sa longue jupe qui traînait dans l'herbe, elle courut à enjambées rapides, droit devant elle. L'herbe était mouillée. Ses bottines de satin buvaient l'eau. Arrivée à la haie, elle prit un sentier qui disparaissait sous les hautes tiges des graminées et le suivit, comptant ainsi arriver à la grille.

Mais, en chemin, elle s'arrêta tout à coup, — croyant entendre à sa droite le frôlement étouffé d'une robe sur les feuilles sèches. Ses nerfs déjà tendus frissonnèrent. Elle regarda rapidement autour d'elle, mais ses yeux eurent peine à percer la rangée épaisse des feuilles. La haie allait ainsi droite comme un mur, et s'arrêtait au pied d'un saule touffu, de façon à laisser entre l'arbre et les buissons une trouée assez large.

Jeanne crut voir qu'en cet endroit les branches étaient froissées comme pour indiquer que ce passage avait été suivi par d'autres. Elle restait là, hésitante, ne sachant s'il fallait prêter l'oreille à la curiosité qui parle toujours haut dans le cœur des femmes, lorsqu'elle entendit le même bruit, cette fois distinct et rapproché. Jeanne n'hésita plus. Elle se glissa le long de l'arbre, écartant des mains les branches qui lui fouettaient le visage et passa sa tête curieuse à travers les feuilles.

Au premier regard, elle se rejeta en arrière. Puis un long frémissement, pareil à un frisson de fièvre, parcourut tout son corps. Dans cette femme pâle et grave, qui réfléchissait devant elle, Jeanne avait reconnu Mlle Giulani. Elle l'étudiait avidement avec une fixité singulière. Bien des fois, elle avait vu passer Madeleine, mais jamais elle ne l'avait trouvée aussi belle.

Elle détaillait une à une ces beautés complètes : les cheveux noirs retombant en masses un peu lourdes, l'œil adouci par les larmes, la bouche fixe et résignée. — Mon Dieu! répétait l'enfant, comme il doit l'aimer! Une bouffée de tendresse et de pitié lui vint au cœur, sa résolution était prise. Alors, tranquillement, elle écarta les branches, et, souriante, la main perdue dans sa jupe qu'elle froissait en marchant, elle s'avança vers Mlle Giulani.

Il faut renoncer à décrire la surprise de Madeleine. Ce fut d'abord un mouvement instinctif de défiance, car souvent son orgueil avait tressailli à cette pensée que, voisins et voisines, chacun ne songeait à la Haie-Blanche que pour en convoiter la ruine. Cependant Jeanne ne perdait pas son temps. Elle récita tout d'une haleine les premières phrases qu'elle avait apprises, mais bientôt la mémoire lui manqua.

Les mots de ruine, de dévoûment, de sacrifice, se mêlaient à qui mieux mieux au bail de la Haie-Blanche et aux intrigues de Mme de Bianne. Madeleine n'y comprit rien, sinon que cette enfant courageuse connaissait son histoire, et qu'en l'avertissant, elle croyait avoir le temps de tout sauver.

— C'est tout ce que je sais, dit Jeanne en terminant. J'avais hâte de vous faire ma confession et de vous tendre la main car j'ai été cruelle, moi aussi... Il faut me pardonner, murmura-t-elle, je ne vous connaissais pas...

Elle prenait plaisir à s'arrêter devant son courage, à l'admirer sous toutes ses faces et dans tous ses aspects, à le trouver beau. Elle respira longuement, puis elle reprit :

— Et maintenant, j'ai fait mon devoir.

Le mot était bien gros, elle s'arrêta un instant pour le laisser passer.

— Vous ne pouvez me comprendre, ajouta-t-elle, mais vous me comprendrez bientôt. Quand vous serez sauvée, vous penserez un peu à moi... — Jamais je n'ai été aussi heureuse qu'aujourd'hui...

Les paroles lui venaient une à une. Elle semblait les savourer, comme un malade forcé dans ses derniers retranchements, boit par petites gorgées une potion amère et se félicite intérieurement d'aller jusqu'au bout. Mais Jeanne sentait que son pauvre courage allait lui manquer lorsque Madeleine vint à son aide. En quelques instants elles eurent fait l'échange de leurs âmes. Elles se devinaient d'instinct. Certains mots sont des caresses, et les yeux complètent la parole. L'une et l'autre paraissaient avoir oublié les menaces de l'avenir, et, le cœur plein d'angoisses, elles se souriaient.

— Vous reviendrez nous voir, disait Madeleine.

— Et nous nous aimerons bien, n'est-ce pas!... répéta Jeanne avec une ferveur subite. Jurez-moi que vous m'aimerez!...

En parlant ainsi, elles étaient arrivées au fond du parc. Jeanne s'assura que son cheval l'attendait à la même place. Alors elle revint vers Madeleine, qui demeurait pensive, les yeux fixés à terre, et, tout en détournant la tête, elle lui serra fortement la main. Puis, sans regarder, le visage caché dans l'ombre des feuilles, elle reprit d'une voix oppressée :

Vous devez me trouver bien folle; mais n'importe! Puisque vous allez être heureuse, promettez-moi encore de ne pas m'oublier!...

Madeleine ne répondit pas. Elle garda la main de Jeanne dans les siennes; puis, l'attirant rapidement à elle :

— Vous pleurez! s'écria-t-elle tout à coup.

Sans dire un mot, Jeanne essaya de se dégager. Mais dans le mouvement qu'elle fit, son visage, pâle et brillant de larmes, parut un instant à la lumière. Et tandis que Madeleine, interdite, se rapprochait d'elle, Jeanne, d'un geste brusque, retira sa main et s'enfuit. Elle courut ainsi d'une haleine jusqu'à la prairie et la traversa dans sa largeur. Alors seulement elle se retourna, et parut adresser à Madeleine un dernier geste d'adieu. Avant que Mlle Giulani eût songé à faire un pas, le galop du cheval résonnait sur la petite route.

Lorsque Madeleine se vit seule, la pensée lui revint; et, frappée d'une vive lumière, elle comprit tout. Involontairement, elle songeait au doux sourire de Jeanne, et il lui semblait qu'une voix secrète murmurait à son oreille : « Cette enfant est née pour lui. Si tu n'étais pas là, il l'aimerait peut-être... » Elle regarda les fenêtres de la Haie-Blanche et sentit encore son cœur défaillir. — « Aurai-je donc moins de courage que cette enfant, pensait-elle, et pourtant il le faut! »

Il le fallait, en effet; car, lorsqu'elle eut franchi les derniers degrés de la terrasse, M. Justin Simon comprit qu'il avait gagné sa cause. Mais, tandis qu'il lui serrait la main, Madeleine se répétait tout bas qu'Octave ne tarderait pas à la rejoindre, et qu'alors aucune puissance au monde ne parviendrait à les séparer.

Il fallut de véritables négociations diplomatiques pour arracher le consentement de Mme Giulani.

— Lors même que nous serions ruinées, disait-elle, qu'importe, puisque la Haie-Blanche nous appartient, et que les terres seules sont à vous?

Elle ne comprit nullement que l'amour d'Octave pour Madeleine pût la mettre à la merci du baron. Ces scrupules de dignité choquaient son égoïsme.

Cependant, à force de parler du baron, elle sentit sa vieille colère se ranimer, et la rancune finit par prendre le dessus.

— « Soit! allons-nous-en pour huit jours, dit-elle enfin, puisqu'en face de ces gens, il nous est interdit de vivre de votre argent. J'irai à Paris, s'il le faut. Je connais Edwars; il est impossible que cet homme-là nous ait ruinées. »

M. Justin Simon veilla lui-même aux préparatifs. L'absence ne devait pas être de longue durée. Il mit à la tête de la ferme un vieux jardinier, qui servait depuis trente ans. Aucun travail ne fut interrompu. Dès le lendemain, M. Justin Simon pensait accompagner Madeleine à Rouen pour prendre les dernières nouvelles.

On annonça donc aux travailleurs que Mme et Mlle Giulani partaient pour un voyage de quelques jours.

Seulement, la maison, si gaie avec ses fenêtres ouvertes et son rideau de vignes vierges, se ferma tristement, et la terrasse, dégarnie de ses fleurs, semblait avoir perdu son sourire avec son parfum.

PROSPER CHAZEL.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

il est question de MM. Limbourg, préfet de l'Hérault; Ch. Ferry, préfet de la Haute-Garonne, et de Kératry, préfet des Bouches-du-Rhône; on trouve généralement ici que la nomination de M. de Kératry à Lyon serait une maladresse, non que l'ancien député de la gauche manque d'intelligence ou d'énergie, mais parce que les difficultés propres à votre ville semblent surtout réclamer, avec une fermeté inébranlable, un sang-froid plus inébranlable encore.

L'esprit de prudence, de réserve, de temporisation n'exclut pas la vigueur, il la justifie en l'éclairant. Or, M. de Kératry est trop homme de premier mouvement, trop facile à l'emotion et à la colère. A Marseille, où il est aujourd'hui parfaitement connu, il peut rendre des services: à Lyon, il créerait des difficultés.

Nous n'avons pas grand'chose à envier ici, sous le rapport caniculaire, avec les pays les plus favorisés. Nous n'en sommes pas encore aux soixante-quinze insolations par jour; il faut, pour atteindre de pareils chiffres une contrée comme les Etats-Unis, où tout est prodigieux, mais la liste des décès causés par la chaleur grossit dans des proportions fort respectables : l'aristocratie parisienne, qui a pourtant trouvé tout ce qu'il faut pour se mettre à l'ombre, fournit là son contingent; le comte Rozet de Tramayes, a été frappé dans la rue de l'Université, et la baronne de Donnach a été foudroyée dans les mêmes conditions en traversant la place du Trône. M.

LES GRÈVES DANS LE NORD

Les journaux du Nord et du Pas-de-Calais nous apportent ce matin des détails nouveaux sur les grèves qui viennent d'éclater dans ces pays.

Nous commençons par le bassin de Valenciennes.

Nous empruntons à l'*Echo de la frontière*, journal de cette ville, les détails suivants:

Hier jeudi, vers dix heures du matin, la grève a commencé à Abscou, et une bande nombreuse s'est encore dirigée sur Denain; mais vivement repoussée par une charge de cavalerie, elle s'est bientôt repliée.

Quatre-vingt-quatorze arrestations ont été faites et ces prisonniers ont été amenés dans la journée à la citadelle.

Quatre individus ont été amenés à la citadelle hier soir. L'un d'eux était complètement ivre, c'est un homme qui a déjà subi une condamnation à cinq ans de prison; il insultait les soldats par les épithètes les plus grossières, ce qui exaspère nos troupes, celles-ci cependant font preuve de beaucoup de sang-froid et de patience.

Denain, vendredi, à 9 h. du soir.

A cette heure, tout était calme et la rue de la Station ne contenait que très-peu de monde. On pourrait donc espérer la fin de l'émeute, si l'on parvient à empêcher ces étrangers de soulever nos ouvriers dans les villages voisins. La majeure partie des mineurs de Denain n'ont pas cessé de travailler.

Dans la nuit de jeudi à vendredi quelques tentatives ont été faites à Petite-Forêt pour soulever les ouvriers, mais elles n'ont pas abouti. Vieux-Condé, Fresnes, Anzin et tout le reste de l'exploitation jouissent de la plus grande tranquillité.

A Vicoigne la grève continue, mais tout est calme. Les ouvriers se contentent de ne pas travailler et se promènent dans la foret.

Des forces importantes sont réunies de Douai à Valenciennes. Le général Henry, à la tête d'importantes réserves est à Douai, prêt à se porter sur les points menacés.

Depuis deux jours, des groupes nombreux d'ouvriers, la plupart étrangers à notre pays et tous, plus ou moins compromis dans les troubles qui viennent d'avoir lieu, ont été amenés entre deux haies de gendarmes à la citadelle de Valenciennes. Le nombre des individus ainsi gardés à vue s'élève ce matin à plus de deux cent cinquante.

—

L'*Indépendant de Douai* dit que les houillères continuent à chômer dans les environs de Douai et que les feux restent éteints. Enfin, il résulte des communications de la préfecture du Nord que la nuit de jeudi à vendredi et la matinée d'hier ont été calmes.

En ce qui concerne le département voisin, le *Journal du Pas-de-Calais* dit que le travail se maintient à Béthune et se rétablit peu à peu autour de Lens. D'un autre côté l'*Ordre d'Arras* a reçu une dépêche datée de Cavin 26, à 2 h. 25, annonçant que les mineurs de la fosse n° 1, à Carvin, se mettaient en grève.

On nous écrit de Versailles :

Le comité général des houillères a décidé qu'il y avait lieu de tenir ferme sans faire de concessions, vu l'augmentation accordée ces jours derniers,

Dans le Nord, à Denain, le travail reprend; les fosses sont toujours occupées par la troupe, qui protége les travailleurs.

Il est inexact que le ministre de l'intérieur soit parti pour le Pas-de-Calais et le Nord.

—

Les nouvelles qui nous arrivent à la dernière heure constatent une amélioration sensible dans l'état des esprits. A Anzin, les ouvriers travaillent. La grève continue dans le bassin de Douai; mais la nuit a été calme.

Dans le département du Pas-de-Calais, la situation est également bonne, quoique la grève continue aux extrémités des bassins, à Laforest et Carvi et à Marles. On compte environ 2,000 ouvriers mineurs en état de grève.

Dans la région centrale, de beaucoup la plus importante, le travail continue, sans qu'on ait eu de troubles à signaler.

Les nouvelles de Billys, Montigny, Hénin-Liétard et Pierfays sont excellentes.

—

Il se confirme que les grèves ont été provoquées par des ouvriers venus de Belgique.

NOUVELLES ET BRUITS

Presque tous les représentants des puissances étrangères, MM. de Olozaga, de Beyens, lord Lyons, Apponyi, Nigra, le docteur Kern, souscrivent à l'emprunt de trois milliards.

Le comte d'Arnim, par un motif de convenance, s'est abstenu.

—

Autour de la Corbeille des agents de change on disait hier, à l'ouverture de la Bourse, que le syndicat parisien avait reçu à lui seul, en versements préventifs, de quoi couvrir, et même au-delà, l'emprunt de 3 milliards.

A Londres, le prospectus de l'emprunt français a été publié hier après midi. Il porte que les souscriptions seront reçues à Londres le 29 juillet, jusqu'à cinq heures du soir, chez MM. Baring et de Rothschild.

—

Lundi prochain, le ministre des finances, dit la *République française*, doit aviser le cabinet de Berlin, que les 500 millions devant amener l'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne, seront versés au trésor allemand dans le délai de 4 semaines.

—

Voici la liste des membres du nouveau conseil d'Etat telle qu'elle se trouve composée à la suite des quatre votes de l'Assemblée :

1er *tour de scrutin.*

MM.	Dumerlroy,	élu par	582 voix.
	Groallle,		573
	Aucoc,		569
	Collignon,		561
	Goussard,		559
	Tourette,		549
	Saglio,		545
	Tranchant,		539
	Odilon Barrot,		375
	Andral,		368
	de Châteaurenard,		362
	Marbeau,		362
	De Ségur,		342
	Le Trésor de La Roque,		327

2e *tour de scrutin.*

MM.	de Montesquiou,	317
	Pascalis,	296

3e *tour de scrutin.*

MM.	Silvy,	441
	De Bellomayre,	298
	De Circourt,	277

4e *tour de scrutin.*

MM.	le contre-amiral Bourgois,	436
	Pascal,	276
	Léopold de Gaillard,	272

—

M. Thiers, dit le *Figaro*, vient de se faire faire, chez un bijoutier du Palais-Royal, une brochette, dans laquelle figurent toutes ses croix, sauf la Légion d'honneur et la Toison-d'Or.

Il en a dix-neuf, dont quatorze de grand-officier et cinq de commandeur.

La brochette vaut sept mille cinq cents francs.

—

La *Patrie* dit que les exercices militaires dans les lycées organisés cette année à titre d'essai vont être établis sur de nouvelles bases.

—

Une messe, à laquelle assistaient tous les princes de la famille d'Orléans, a été dite hier matin à Saint-Philippe-du-Roule, pour le repos de l'âme du duc de Guise.

A huit heures, le corps a été conduit à la gare de l'Ouest pour être transporté à Dreux où sont les caveaux de la famille d'Orléans. Un petit nombre d'invités avec la famille ont accompagné le corps à la gare.

A onze heures a eu lieu le grand service funèbre à Saint-Philippe-du-Roule. On y remarquait la plupart des députés de la droite, de l'extrême droite et du centre droit, ainsi qu'un très-grand nombre de notabilités, françaises et étrangères, entre autres le ministre des Etats-Unis, M. Washburne et le général Sherman.

Parmi les dames, on remarquait Mme Thiers, Mlle Dosne et la reine Isabelle d'Espagne.

—

Le service funèbre en l'honneur du duc de Guise s'est terminé à Dreux, à deux heures moins un quart. Tous les princes d'Orléans et environ 250 personnes y assistaient. On remarquait parmi eux plusieurs amis et camarades d'études du jeune duc.

Le général Dumas, ancien aide de camp de Louis-Philippe, faisait les honneurs.

—

L'inauguration de l'*Exposition universelle d'économie domestique*, organisée à Paris aux Champs-Elysées, palais de l'Industrie, aura lieu irrévocablement aujourd'hui dimanche 28 juillet, à midi.

—

Le 8 août doit avoir lieu la séance solennelle de l'Académie française pour la distribution des récompenses.

—

Le conseil municipal de Paris a voté l'obligation du compteur horaire et kilométrique pour les voitures de place.

—

Une triple exécution militaire aura lieu mardi matin à Satory.

Les ordres nécessaires sont arrivés hier aux bureaux de la justice militaire à Versailles.

—

Il paraît que, dans la prison de Noailles, les condamnés à mort — qui sont détenus ensemble comme on sait — jouaient « au fusillé. »

Ce jeu, renouvelé des Girondins, consistait à faire le simulacre d'une exécution.

M. le général Appert vient, dit le *Courrier de France*, d'ordonner au directeur de la prison de ne plus tolérer à l'avenir ce sinistre jeu.

—

Un arrêté du maire de Nantes interdit les représentations de *Rabagas* dans cette ville.

—

Un soldat allemand qui, sans motif, avait frappé le maire d'Epinal, vient d'être condamné à six mois de prison.

—

Mardi matin, dit le *Moniteur*, 23 prisonniers français ont été extraits du pénitencier de Werden (Allemagne) pour être conduits en France.

—

A la suite de la signature du traité du 29 juin, M. de Bismarck a sollicité et obtenu du gouvernement français le congé définitif des Hessois engagés dans notre légion étrangère d'Afrique et qui composaient à peu près l'effectif de deux compagnies.

Ces soldats ont reçu de l'intendance militaire française l'argent nécessaire pour rentrer dans leur patrie.

—

Le *Swiss Times* publie une dépêche contenant quelques détails sur la rupture de la voie ferrée entre Saint-Jean-Maurienne et Saint-Michel. Dans cette dépêche il n'est pas dit qu'un tunnel ait été obstrué. Il n'y est question que d'un éboulement considérable qui s'est produit du côté français du Mont-Cenis. L'éboulement couvre un espace de 2 kilomètres 330 mètres. Les malles-postes et les bagages sont transportés à dos de mulets. Aucun accident de personnes n'est à déplorer. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 27 juillet 1872.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

A 2 heures 1/2 la séance est ouverte.

Le procès verbal est lu et adopté.

M. Hervé de Saisy dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition qui a pour but: 1° d'empêcher qu'il ne soit fait aucune entrave à la navigation fluviale qu'en vertu des lois existantes;

2° Que la navigation sur les canaux ait lieu en franchise de droit pour tout transport d'engrais et de matières fertilisantes pour l'agriculture.

La proposition suivra l'ordre ordinaire du règlement.

L'Assemblée adopte ensuite sans discussion plusieurs projets d'intérêt local.

M. le général Appert, ministre de la guerre. — J'ai l'honneur de demander à l'Assemblée la mise à l'ordre du jour après la loi militaire d'un projet de loi sur lequel un rapport vient d'être déposé et par lequel il est demandé une prévision sur le budget de liquidation. Le crédit est indispensable pour que les manufactures d'armes continuent à travailler.

M. le président. — MM. des Rotours et le général Robert ont proposé ici d'ajouter au dernier alinéa de l'art. 17 une disposition ainsi conçue :

« Le bénéfice de la disposition du paragraphe précédent s'étend au militaire devenu fils aîné ou petit-fils aîné de septuagénaire par suite du décès d'un frère. »

Je mets aux voix cet article additionnel examiné par la commission et pris hier en considération par la Chambre.

L'amendement est adopté.

Le scrutin est demandé sur l'ensemble de l'article 17 avec les additions adoptées de M. le baron Chaurand et de MM. des Rotours et le général Robert.

Cette opération donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	602
Majorité absolue,	302
Pour l'adoption,	395
Contre,	207

L'Assemblée a adopté l'ensemble de l'article 17.

L'amendement de M. le général Robert est mis aux voix et rejeté.

L'Assemblée passe ensuite à la discussion de plusieurs amendements sur les articles 43 à 74 plusieurs sont repoussés, quelques-uns adoptés.

Nous avons pensé qu'il est inutile de donner ces discussions, la loi étant adoptée et notre intention étant de publier demain *in extenso* le texte complet de cette loi.

Sur l'article 76, M. de Barante demande que pour la classe de 1871 le temps de service compte à partir du 1er janvier 1871 par cette raison que les jeunes gens de cette classe n'ont pas cessé d'être à la disposition du ministre de la guerre.

M. de Cissey, ministre de la guerre, dit que l'on n'a pas défendu à ces jeunes gens de se marier, que ceux qui l'ont demandé y ont été autorisés; mais que ceux-là seuls qui sont venus volontairement sous les drapeaux doivent compter du jour où ils sont entrés sous les drapeaux. On ne saurait d'ailleurs renvoyer tout d'un coup 300,000 hommes. Ce serait la dislocation des classes.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

L'art. 71 est maintenu.

La commission a modifié ainsi l'art. 75.

Art. 75. — Les jeunes gens ne faisant pas partie de la classe de 1871, qui voudraient, avant le 1er janvier 1873, profiter des dispositions des articles 53 et 54 ci-dessus feront au ministre de la guerre la demande de contracter un engagement d'un an.

Le règlement prévu par les articles 53 et suivants et les programmes mentionnés en l'article 54 seront publiés avant le 1er novembre prochain; à partir de cette époque, les jeunes gens désignés au premier paragraphe du présent article, seront admis soit à contracter leur engagement, soit à passer les examens exigés.

Les jeunes gens des classes de 1872 et suivantes, actuellement sous les drapeaux, par suite d'engagements volontaires, pourront à partir du 1er janvier 1873, profiter des dispositions des articles 53 et 54.

Le temps passé au service par ces jeunes gens sera, lorsqu'ils auront rempli les obligations déterminées par l'article 56, déduit du temps de service prescrit par l'article 36.

Le temps passé au service par les jeunes gens qui se sont engagés volontairement pour la durée de la guerre sera également déduit du temps de service prescrit par l'article 36. — Adopté.

Art. 80. — Toutes les dispositions des lois et décrets antérieurs à la présente loi, relatifs au recrutement de l'armée, sont et demeurent abrogés.

Le général Robert demande qu'on mette le mot *contraires* au lieu du mot *antérieurs*.

L'article 80 est maintenu.

L'ensemble de la loi est adopté.

La séance est levée à 5 heures 30.

ETRANGER

Mort de Juarez.

Benito Juarez, président de la République du Mexique, qui vient de mourir, était né en 1809, dans l'état de Oasaca; il appartenait à la race indienne.

Pauvre, sans appui, il se fit recevoir avocat après avoir vaincu mille difficultés.

En 1856, il fut nommé représentant de sa province au congrès; l'année suivante, il devint président de la cour de cassation et comme tel, en cas d'intérim, vice-président de la République.

En 1857, le président Comonfort fut renversé par une sédition militaire; Juarez refusa de reconnaître ce coup d'Etat; il organisa à la Vera Cruz le gouvernement constitutionnel.

En 1861, après des luttes violentes (c'est à cette époque que fut contracté par Miramon le fameux emprunt Jecker), Juarez entrait à Mexico et Miramon en fuite s'embarquait pour l'Europe.

On sait avec quelle énergie il combattit l'expédition française du Mexique, qui se termina par l'exécution de Maximilien en 1867. Juarez, en 1869, proposa au congrès une amnistie en faveur de tous les hommes politiques indigènes qui avaient adhéré au gouvernement de Maximilien.

—

ÉRECTION D'UN ÉVÊCHÉ A GENÈVE.

Nous lisons dans le *Journal de Genève* :

Le fait de l'existence d'un bref du Vatican relatifs l'érection d'un évêché catholique à Genève, a causé, comme on pouvait s'y attendre, une vive émotion dans notre population.

Jusqu'à présent, aucun fait à nous connu n'est venu confirmer la réalité de la nouvelle donnée par la *Gazette de Lausanne*.

Toutefois, nous croyons savoir que la rédaction de ce journal, consultée sur le degré d'importance qu'il fallait attacher à ses révélations, aurait répondu que la source d'où lui venait cette nouvelle lui inspirait toute confiance et qu'elle avait de fortes raisons pour la croire suffisamment fondée.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Correspondance particulière du *Journal de Lyon*.)

La justice en zig-zag.

Paris, 26 juillet.

Vous avais-je parlé de l'instance introduite devant la première chambre du tribunal civil de la Seine par sa ci-devant altesse impériale le prince Napoléon contre son caissier Frautlan. Il ne m'en souvient. L'affaire, en tout cas, était par elle-même de fort minime importance.

Il s'agissait d'une somme de 12 ou 1,500 francs, — mais, eu égard à la situation du demandeur, elle méritait d'être signalée. Les anciens Césars, classés ou déclassés, peuvent bien faire dire dans leurs journaux que le règne de la justice et des lois a cessé avec celui de l'empire. Ils savent à l'occasion, et quand leur intérêt financier est en jeu, s'élever au-dessus de ces récriminations puériles. Ils daignent reconnaître alors qu'il y a des juges à Paris. Ils s'adressent à eux.

Le prince avait raison dans l'espèce. Le tribunal a rendu son jugement et a fait droit à sa demande. Allons, monseigneur, c'est toujours cela de recouvré. Quand on a perdu un grand procès avec une nation, il est encore agréable, n'est-ce pas, d'en gagner un petit avec un domestique, et, faute de mieux, quinze cents francs sont toujours bons à prendre.

Je pense que son altesse déchue n'eût pas demandé mieux que de se faire juger à huis-clos, mais le mystère et le silence ne sont pas du goût de tous les plaideurs triomphants. Un honorable pharmacien de Paris, M. Lebeault, m'offre la preuve de ce que j'avance.

Il vient de faire condamner devant le tribunal correctionnel de Nimes comme ayant contrevenu aux dispositions de la loi du 28 juillet 1824, soit en fabricant, soit en mettant sciemment en vente sous le nom de vin de Bugeaud et revêtu de fausses étiquettes un produit pharmaceutique autre que le produit véritable dont lui, Lebeault, est le seul et heureux cessionnaire.

Or, savez-vous ce qu'il a fait pour jeter aux quatre vents de la renommée la condamnation des contrefacteurs?

Il ne s'est pas contenté de la publicité du jugement. Le jugement qui condamne ses adversaires, un droguiste lyonnais, M. Cherblanc, et un pharmacien de Nimes, M. Riffard fils, à un mois de prison, MM. Roudon et Roumieux à 50 fr. d'amende et tous quatre solidairement à 12,000 fr. de dommages-intérêts, ordonne en outre l'affiche à dix exemplaires et l'insertion dans deux journaux de Paris, Lyon, Marseille, Montpellier, Nimes et Perpignan. M. Lebeault, en spécialiste habile, a voulu mieux que cette satisfaction légale.

Le compte rendu de son affaire a paru hier 25 juillet dans la *Gazette des Tribunaux* et il a aussitôt acheté à l'administration du journal un tirage supplémentaire de... — vous ne devineriez pas le chiffre et quand je vous l'aurai révélé vous aurez peine à me croire — de cent mille exemplaires.

Cent mille. J'ai bien dit, vous pouvez vous fier à ma parole.

Vous avouerez que voilà qui s'appelle faire largement les choses et mettre à profit l'invention de Gutenberg.

M. Lebeault, d'ailleurs, peut se permettre ces fantaisies commerciales. Il s'est engagé à payer au chimiste Bugeaud quinze mille livres de rente viagère pour la cession et l'exploitation de son produit et l'engagement ne doit point lui être trop onéreux lorsqu'on songe qu'en 1869 (je m'en tiens aux révélations des débats) il a vendu 250,000 bouteilles de son vin toni-nutritif.

Dans l'affaire que jugeait hier jeudi la cour d'assises de la Seine il n'était point question de vin mais d'une boisson non moins populaire, le café. C'est avec un douloureux serrement de cœur que nous avons vu s'asseoir sur le banc des criminels neuf accusés revêtus de l'uniforme du soldat. Il s'agissait de vols commis en août 1871 au préjudice de l'Etat par des ouvriers militaires employés à la manutention. Sur le verdict du jury, la plupart des accusés ont été condamnés à des peines variant entre 4 et 2 ans de prison. Un épicier poursuivi avec eux pour recel (*pessima gens latronum*) a été condamné à quatre ans.

A propos de jury voici un fait qui ne doit pas passer inaperçu au moment où on s'occupe de certaines réformes judiciaires.

Notre code pénal de brumaire an IV avait emprunté aux voisins d'Angleterre le système des deux jurys chargés de juger les procès criminels. Le jury d'accusation ou grand-jury examinait si d'après les documents de l'information il y avait lieu de renvoyer l'accusé devant la cour d'assises; le jury de jugement ou petit jury, statuait, en cas de renvoi, sur les faits imputés à l'accusé.

Le jury d'accusation a été remplacé chez nous par la chambre des mises en accusation composée de magistrats statuant sans l'assistance des jurés. Il a continué à subsister en Angleterre.

A la fin de la dernière session de la cour centrale criminelle, le chef du grand jury, M. W. Goddard, a soumis à la cour le *presentment* suivant sur lequel j'appelle votre attention :

« Le grand jury arrivé au terme de sa mission, représente très-respectueusement à « vos seigneuries que les examens auxquels « il s'est livré sont rendus complétement inutiles par les enquêtes des magistrats rétribués et que pour décider *prima facie* le « bien fondé d'une poursuite, l'intervention « du grand jury est superflue. Il ajoute que « sans qu'il en résulte aucun avantage pour « l'intérêt public les jurés font le sacrifice « d'une grande partie de leur temps au préjudice de leurs intérêts privés; enfin, que « l'intervention du grand jury n'a d'autre effet que de ralentir le cours de la justice et « de la rendre plus onéreuse pour les plaignants. »

Outre que ce *presentment* offre à l'étude de l'homme politique un nouveau et curieux symptôme de certaines tendances qui se manifestent à l'heure actuelle dans le Royaume-Uni, il n'est point à dédaigner pour le légiste français.

Le président de la cour a répondu avec cette franchise et cette familiarité de bon goût qui distinguent la magistrature britannique :

« Vous pouvez être certains que votre dé« claration sera transmise à qui de droit, « mais je vous avoue que je n'approuve pas « l'esprit qui l'a dictée...

J'aurais bien voulu vous parler d'un singulier procès jugé mardi dernier à Bordeaux. Il n'y est question que de diables, de sortilèges, de magie, de boucs, de cierges, de chats noirs et de griffes méphistophéliques. La prévenue, la sorcière Aurausan, a été condamnée à 3 ans de prison. Elle avait escroqué à une honorable dame de Bordeaux, dupe naïve, plus de 60,000 fr.

J'aurais désiré également vous entretenir de l'affaire que la cour d'assises de la Seine a jugée aujourd'hui.

Les détails étaient horribles. Un père donnant la mort à son fils aîné, âgé de 22 ans, pendant que la mère tient ce dernier par les cheveux, la tête renversée en arrière et le ventre offert au couteau. Ces misérables parents ont été condamnés tous deux aux travaux forcés à perpétuité. Ils n'étaient poursuivis que pour meurtre et non pour assassinat.

J'aurais volontiers raconté ces histoires, l'une risible, l'autre atroce, mais le temps me presse, l'espace me manque.

A huitaine. Z.

—

Nous recevons de la Trésorerie générale la circulaire suivante du ministère des finances avec prière de la publier :

Paris, 26 juillet 1872.

Monsieur,

Je suis informé que, dans un certain nombre de localités, on s'organise pour faire, soit individuellement, soit au moyen de listes, des souscriptions de petites coupures. Je crois devoir vous prévenir qu'aucun abus ne sera toléré et que le ministre se réserve de rejeter les souscriptions de 5 francs et de 10 francs de rente qui excéderaient la proportion normale de chaque arrondissement.

Les receveurs des finances qui se prêteraient aux souscriptions de cette nature, en subiraient les conséquences vis-à-vis des parties.

Quant aux listes de souscriptions qui, d'après la circulaire du 21 juillet, 2 3, étaient autorisées à la condition de ne pas comprendre de souscriptions de 5 francs, cette autorisation est maintenue, mais modifiée en ce sens que ces listes ne devront pas comprendre de souscriptions inférieures à 20 francs. En outre, si les listes ne contenaient que des souscriptions de 20 francs, il y aurait lieu de les refuser.

Quelques personnes croient qu'en souscrivant par l'intermédiaire des banquiers, elles seront dispensées d'effectuer en numéraire le versement de garantie : 14 fr. 50 c. pour chaque 5 francs de rente. Cette supposition est erronée. Aucune souscription, d'où qu'elle vienne, ne sera admise par le Trésor et ses [illegible] sans être accompagnée du versement effe[illegible] garantie de 14 fr. 50 c. par 5 francs de rente, en billets de banque, en numéraire ou en bons du Trésor, conformément aux règles indiquées dans la circulaire du 23 juillet.

J'engage les receveurs des finances, le cas échéant, à ne pas laisser s'accréditer l'erreur susmentionnée et à informer des dispositions ci-dessus les personnes qui prennent le rôle d'intermédiaire entre le public et les caisses du Trésor.

Je saisis cette occasion de faire remarquer que [illegible] souscription chez les percepteurs n'est pas facultative. Elle est *obligatoire*, et *tous les percepteurs sans aucune exception* sont tenus de recevoir les souscriptions sous la surveillance et la responsabilité des receveurs des finances.

Le ministre attache un grand prix à ce que cette prescription soit exactement et rigoureusement exécutée.

La présente circulaire est adressée à la trésorerie générale au nombre de quatre exemplaires pour ses bureaux : un exemplaire est envoyé directement à chaque recette des finances.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mon attachement.

Le directeur général de la comptabilité publique,

F. DE ROUSSY.

Le directeur du mouvement général des fonds,

E. DUTILLEUL.

EXPOSITION HORTICOLE

DE L'HORTICULTURE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON.

Notre intention n'est pas de faire un compte rendu complet de cette exposition, mais seulement d'en donner un aperçu général qui permette de juger de l'importance des lots de plantes ornementales ainsi que de fruits qui y ont été présentés. D'ailleurs nous reviendrons à l'occasion sur ce sujet afin de signaler les plantes nouvelles qui pourront se produire, ou bien les instruments d'agriculture dont l'emploi nous paraîtra facile et pratique.

En passant nous voudrions engager la commission de la vieille Société d'horticulture à insister auprès des chefs des principaux établissements horticoles de la région, afin de les décider à se faire représenter à l'Exposition. L'horticulture commerciale y gagnerait et la vieille Société aussi.

Nous ne pouvons rappeler ici chaque exposant et ses plantes, nous nous contenterons de signaler les collections les plus complètes ou les groupes les plus remarquables.

Nous devons particulièrement citer comme ayant prêté un généreux concours à notre Exposition M. Rivière fils, directeur du jardin et de la pépinière du Hamma, à Alger; ses spécimens de palmiers placés à l'entrée principale au-dessus des rochers de la cascade, forment un ensemble de feuillages d'une élégance remarquable.

Une autre exhibition non moins riche est celle des palmiers d'Afrique de notre collègue et ami, M. Auguste Rivière, jardinier en chef du palais du Luxembourg à Paris. Ses chamœrops, par leurs feuilles en éventail, par leurs dimension et leurs élégance, captivent l'attention de tous les visiteurs.

Après ces deux expositions, citons celles de MM. Liabaud, Boucharlat aîné, Luizet père et fils, Simon, Rolland, tous horticulteurs lyonnais, Fillon, amateur à la Demi-Lune. Quelques autres jardiniers de Lyon, ainsi que la Société d'horticulture de l'Ain, et particulièrement son président, M. Mas, ont puissamment contribué au succès de l'exposition horticole.

M. Liabaud, horticulteur à la Croix-Rousse, par son exposition sans cesse renouvelée de palmiers, pandanées, cycadées, orchidées, fougère et aroïdées en a grandement augmenté l'éclat.

Parmi ses plantes exotiques, les connaisseurs ont remarqué surtout les suivantes :

Balantium antarticum, fougère arborescente dont le tronc atteint souvent en Australie 5 à 6 mètres de hauteur sur plus de 1 mètre de circonférence, couronnée par de longues et belles feuilles dites *tripennées*, d'un effet des plus élégants.

Cette fougère gigantesque, encore d'une introduction récente en Europe, supporte parfaitement l'appartement en hiver et le plein air à l'ombre, pendant la belle saison, où elle se développe d'une manière luxuriante.

Pandanus-Vaquois. — Bonne culture et surtout beaucoup d'élégance.

Pandanus elegantissimus. — Aux feuilles en spirales d'un beau vert. Celle qui est exposée semblerait avoir prospéré sous le soleil de Madagascar, sa patrie.

P. Ornatus. — Cette belle espèce, originaire de l'Amérique tropicale, est encore d'une introduction récente dans les serres de l'Europe.

La famille des palmiers se trouve aussi richement représentée par les différents genres et espèces suivantes :

Thrinax. — Espèce d'une grande élégance, s'élevant à 5 ou 6 mètres de hauteur : feuilles longuement pétiolées et gracieusement infléchies, avec leur limbe ample en éventail, très-propre à servir aux garnitures d'appartement, originaire des Antilles

Latania. — Le nom vulgaire de cette plante à l'Ile-Bourbon, où elle acquiert promptement un développement remarquable. Ses feuilles amples, en éventail, très-fortement et longuement pétiolées sont généralement employées à différents usages de construction et d'ornementation.

Brahea, nitida. — Superbe palmier, aux feuilles nombreuses, en éventail.

Ceroxilon. — Arbre élevé, d'une végétation vigoureuse; est connue dans l'Amérique méridionale sous le nom de palmier à cire végétale, feuilles très-grandes flexueuses, blanches en dessous.

Cette plante qui semble argentée peut être avantageusement employée pour les garnitures d'appartement.

Citons encore les nombreuses collections de M. Boucharlat, horticulteur et amateur lyonnais distingué dont les nombreuses exhibitions de groupes et de massifs de pélargonium, renouvelées à plusieurs reprises, ont contribué beaucoup à augmenter l'éclat de la partie florale.

Les nouveautés les plus remarquables sont les suivantes :

Pelargonium zonale, variété à fleurs doubles. — *Fleurs de thé*, plante rameuse, peu élevée, feuilles amples d'un beau vert tendre, fleurs en forme d'ombelle, en boule sphérique, d'un rose de Chine magnifique.

— *Vicomtesse Elisabeth de Chatelus*. — Plante vigoureuse (issue des Nossegay), feuillages très-amples, d'un joli vert, fleurs doubles, longuement pédonculées, en fortes ombelles, s'élevant suffisamment au-dessus des feuilles; on admire son riche coloris rose, on pourrait en faire des massifs et des corbeilles charmantes.

— *Button*. — Plante s'élevant peu, reste presque naine, fleurs doubles d'une grosseur moyenne, d'un rose superbe.

— *Rosea-Nana*. — Plante naine en touffe, fleurs doubles en ombelle forte, d'un beau rose. Cette plante robuste sera précieuse pour la formation des corbeilles en bordure dans les parcs et les jardins.

— *Ville-de-Paris*. — Plante d'une végétation moyenne, fleurs doubles, d'un rouge laque, à centre d'un rose tendre magnifique.

— *Talbot*. — Plante à fleurs semi-doubles, à fleurs roses à centre blanc, fort jolie.

— *Madame Crousse*. — Plante à fleurs doubles, d'un rose violacé bizarre, fort jolie. On remarque une autre variété remarquable à fleurs simples.

— *Belle Equernoise*. — Plante vigoureuse, fleurs en ombelle, d'une grandeur peu ordinaire, d'un rose saumon, gorge d'un blanc pur, unique dans son genre. Cette variété nous a paru être d'une beauté remarquable.

M. Fillon, amateur, a exposé un massif d'arbustes appartenant au genre Hydrangea.

L'*Hydrangea Otaksa*, nom japonais sous lequel la plante est connue au Japon, d'où elle est originaire, arbuste robuste, douée d'une constitution solide, supportant bravement les rigueurs de nos hivers sans abri, soit en caisse, soit en pleine terre.

C'est, en un mot, un des arbrisseaux les plus dignes d'être recommandés aux amateurs. Sa feuille est presque semblable à celle du type *Hortensia*, dont la fleur a une cime énorme, composée de grandes et larges fleurs d'un rose violacé.

La culture de l'*hydrangea* demande un terrain léger, riche en humus, et une exposition à mi-ombre. L'époque de la floraison est de juin à septembre.

D'après V. Siebold, cet arbuste serait originaire de la Chine et aurait été introduit assez récemment au Japon.

L'introduction de végétaux d'ornement dans les pays qui ne les possèdent pas naturellement est sans contredit un des côtés les plus attrayants pour la culture et l'ornementation des parcs et des jardins. Le point essentiel, lorsqu'une plante arrive, c'est de la placer sans retard dans des conditions favorables de sol et d'exposition.

M. A Dallière, horticulteur à Gand (Belgique), a, par sa magnifique collection de plantes à feuillage et à fleurs, de serre chaude et tempérée, contribué puissamment à augmenter l'intérêt décoratif de l'Exposition.

Malgré l'abstention regrettable et non justifiée d'un grand nombre d'horticulteurs lyonnais, l'exposition horticole est donc loin de manquer d'éclat; mais la culture potagère, en dépit de la saison favorable, n'a point encore pris le rang que cette importante partie de l'horticulture devrait occuper à Lyon dans un pareil concours.

TH. DENIS,
Chef des cultures de la ville.

Scènes de la police correctionnelle.

Le héros de l'audience d'hier, au tribunal de police correctionnelle de Lyon, c'est Gaillardini.

Gaillardini est un jeune homme fort précoce, court, trapu, à l'œil de fouine, le type du loustic de café borgne. Il est prévenu de vagabondage, d'escroquerie au jeu et de résistance à l'autorité. Mais il ne se laissera pas condamner comme cela, et il veut avoir les rieurs de son côté.

L'agent qui l'a arrêté fait sa déposition. Gaillardini et lui sont de vieilles connaissances, ce n'est pas la première fois qu'ils se retrouvent devant la justice, l'un accusateur, l'autre accusé.

M. le président. — Vous êtes Italien?

Gaillardini. — Jamais, mon président! Français, à la vie, à la mort!

M. le président. — Qu'avez-vous à répondre à la déposition qui vient d'être faite?

Gaillardini (avec dignité). — J'ai à répondre, mon président, que cet agent que vous voyez là, faut pas l'écouter! Il m'en veut parce qu'un jour qu'il m'arrêtait à faux, je lui ai donné un coup de tête dans l'estomac. Voilà!

M. le président. — Mais vous avouez que vous alliez dans les cabarets, tenant un jeu dit *jeu des trois cartes?*

Gaillardini. — Pour ça, oui; mais y a pas de mal?

M. le président. — Ah bah!.. Et pourtant l'on dit que vous avez trouvé moyen, en cinq jours, d'empocher seize cents francs à ce petit jeu?

Gaillardini (d'un air très-fin). — Oh! si on peut dire! (Se retournant vers l'agent) : Mais, vous savez bien, vous, que seize cents francs et moi nous n'avons jamais passé par la même porte!

M. le président. — Il paraît cependant que vous dépensiez beaucoup, que vous faisiez le grand seigneur, que vous donniez de l'argent à vos amis...

Gaillardini, vivement. — Oh! pour ça, non, je ne leur en ai jamais donné : y en avait pas de trop pour moi! je les ai bien mangés seul, allez!

M. le président. — Enfin, vous gagniez à ce métier-là. Vous avez dit à l'un de vos amis que vous ne donneriez pas l'une de vos journées pour une pièce de cent francs.

Gaillardini. — Ah! bien, je vas vous dire: y a bien moyen, quand on veut, de faire sauter la carte, et alors c'est pas difficile que le *pékin* ne gagne pas!

M. le président. — Ah! ah!... expliquez-nous donc un peu comment vous faites cela?

Gaillardini. — Oh! c'est pas malin! vous allez voir. (*Il tire de sa poche un paquet de cartes graisseuses qu'il étale sur la table du greffier*): Une supposition que nous jouons tous les deux, mon président! Y a dix francs! Je fais comme ça, tenez! (*Il brasse et tripote les cartes*). Choisissez maintenant. Celle-là? Bon! — Eh! bien vous avez perdu : c'est pas la bonne. Vous me devez dix franc, mon président!

M. le président. — Tiens! tiens! mais ce n'est point trop mal cela!

Gaillardini, avec modestie. — Oh! y en a qui travaillent mieux, mon président : ça vous a un *chic*! moi, je commence!

M. le président. — Cela viendra! cela viendra!

Gaillardini, tout stupéfait de s'entendre condamner à deux mois de prison, se laisse tomber sur le bicorne du gendarme de service, au milie

La *Décentralisation* dit que l'arrêté préfectoral sur les écoles doit paraître d'ici à peu de jours, et que le nombre des écoles à Lyon serait élevé de 120 à 144; il y aurait 61 écoles congréganistes.

Nous ne reproduisons ces chiffres que sous toute réserve, et nous attendons le document officiel.

M. de Gourlet est parti hier pour Paris, d'où il ne reviendra que mercredi.

On assure que les trains de plaisir universellement réclamés en faveur de notre Exposition vont être organisés.

L'administration du P.-L.-M. *vient de mettre la question à l'étude.* Espérons que cette étude ne durera pas trop longtemps.

Ce matin une foule considérable attendait l'ouverture des bureaux de la trésorerie générale pour souscrire à l'emprunt.

Contrairement à l'attente générale et aux traditions de l'établissement, les précautions avaient été si bien prises que cette masse compacte fut en un instant absorbée, inscrite, congédiée. Depuis, un rassemblement n'a pas même eu le temps de se former. La tente établie rue Stella pour abriter les souscripteurs se trouve tout à fait inutile.

Diverses causes ont contribué d'ailleurs à rendre cette fois le fonctionnement de l'emprunt plus facile et plus rapide. D'abord, le grand nombre de locaux ouverts et la division du public qui en est la conséquence. Ainsi aux bureaux des percepteurs, au *Crédit lyonnais*, dans la succursale qu'il a été établie en face dans la rue de Lyon, partout se trouve l'activité, mais sans encombrement. En outre les banquiers n'ayant plus le même intérêt qu'autrefois à diviser leurs souscriptions en rentes irréductibles de 5 francs, le nombre des souscripteurs est infiniment moins considérable.

Nous avons sous les yeux le compte-rendu des opérations de la caisse d'épargne de Lyon pendant l'année 1871.

Les versements effectués pendant cette année ont été de 2,040,333 fr. auxquels il convient d'ajouter 461,525 fr. 48 d'intérêts alloués aux déposants. Total, 2,501,858 fr. 48.

Les remboursements en espèces ont été de 2,283,471 fr. 43. De plus, à la demande des déposants, une somme de 1.029.439 fr. 24 a été employée en achat de rentes en leur nom; de sorte que bien que l'épargne dont la caisse a été l'instrument ait augmenté, l'institution se trouve débitrice au 1er janvier 1872 d'une somme moindre qu'elle ne l'était à la même date en 1871 (12,965,237 90 en 1871. — 12,136,027 75 en 1872.)

Cette année 1871 a, d'ailleurs, marqué un temps d'arrêt sensible dans le développement de la caisse d'épargne. Les malheurs de cette année auxquels il faut ajouter l'effet funeste du décret du 17 septembre 1870 interdisant le remboursement sur chaque livret d'une somme supérieure à 50 francs expliquent que le nombre des livrets qui croit en moyenne de 2,000 par an, ne se soit augmenté en 1871 que de 218.

La loi du 21 juin 1871, qui accordait un privilége aux déposants des caisses d'épargne pour la souscription de l'emprunt de 2 milliards a amené de son côté une diminution du nombre des livrets. Les placements en rentes sur l'Etat, qui, en effet, avaient atteint une fois seulement, en 1857, la somme de 267,774 fr. 99 se sont élevés, en 1871, à 1,029,439 fr. 24. Le nombre des livrets est actuellement de 63,764.

Depuis sa fondation (1822), la caisse d'épargne a reçu 103,461,301 fr. 97, par 162,467 personnes. Elle a servi 10,454,929 fr. 94 d'intérêts.

Les succursales de la société sont au nombre de 9 : St-Genis-Laval, l'Arbresle, Neuville, Vaugneray, Mornant, St-Laurent-de-Chamousset, St-Symphorien-sur-Coise, Oullins, Villeurbanne.

La dernière n'a été créée qu'en 1872 et la précédente en 1871.

Il est probable que l'affaire Patricot (assassinat à Monplaisir) ne pourra venir aux assises d'août. Des difficultés d'information exigeraient le renvoi à une prochaine session.

Jeudi passé, à six heures du soir, a eu lieu à Couzon un banquet à la mémoire de Pierre Dupont, le chansonnier.

M. Th. Jourdan présidait. On a chanté les principales œuvres du poète.

On se souvient peut-être que nous avons raconté le vol d'une voiture et d'un cheval par un enfant d'une douzaine d'années.

Ce voleur précoce était un ex-pensionnaire de la colonie d'Oullins, où il a passé 22 mois en correction paternelle. Il vient d'être pour son exploit condamné à y retourner pour six ans.

Le premier conseil de guerre de Lyon s'est occupé de nouveau vendredi des réfractaires.

Le sieur *Belgrand* (François-Fidèle), boulanger à Lyon, est natif de Nice. Il était incorporé au 86e de ligne, mais il a cru pouvoir le quiter quelques jours après y être entré.

Accusé de désertion à l'intérieur, Belgrand est condamné à deux ans de travaux publics.

Roux (Jean-Baptiste-Marie-Anne), est rentier à Lyon. Appelé à faire partie d'une légion de mobilisés du Rhône, il est parti pour Genève. Roux s'excuse sur sa santé, mais le conseil le condamne à six mois de prison.

Roland (Pierre), tonnelier à Collonges, s'est caché à Saint-Etienne pendant tout le temps qu'a duré la guerre. Six mois de prison.

Roland (Léon-Mari-Martin), étudiant, n'est pas parti avec la garde mobile dont il faisait partie, et a constamment voyagé pendant la guerre pour affaires personnelles. Également six mois de prison.

Une descente de police a été faite aux bureaux de la *République républicaine*, aujourd'hui interrompue. On recherchait certaines correspondances adressées de Nîmes à ce journal.

Après trois quarts d'heure de perquisition, le commissaire de police et les agents se sont retirés emportant seulement une lettre.

La distribution des prix aux élèves des écoles congréganistes doit avoir lieu aujourd'hui 28 dans la cour de la caserne de gendarmerie, rue Ste-Hélène.

Aujourd'hui dimanche aura lieu la fête du compagnonnage à l'Exposition de Lyon. A deux heures, les compagnons, formés en cortége, se présenteront aux guichets, et, par suite d'une décision de l'administration, seront admis gratuitement.

La *Chatte blanche* continue le cours de ses représentations. Le public se maintient toujours à peu près au même chiffre.

Il est vrai que la raison qui d'habitude éloigne des théâtres en été, l'étouffante chaleur, n'existe pas dans cette salle. La ventilation s'y fait très-bien, grâce au panneau mobile du plafond, et la température n'y est pas plus élevée que partout ailleurs.

Aujourd'hui dimanche et demain lundi grand concours au tir lyonnais aux chassepot, carabines suisses, fusil de chasse et pistolets. Il y aura des armes à la disposition des amateurs.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'aujourd'hui à huit heures, au Palais-des-Arts, aura lieu la première conférence populaire de poésie de Mme Ernst.

Mme Ernst dira, outre quelques pages de l'*Année terrible*, l'*Idole* de Barbier, des vers inédits d'elle-même sur la mort de M. Küss, le dernier maire français de Strasbourg, des boutades et scènes comiques de nos meilleurs auteurs, des fragments des poètes lyonnais.

Prix d'entrée : 50 c. — Premières : 1 fr. — Fauteuils : 3 fr.

On lit dans la *Liberté :*

« Nous avons dernièrement parlé des dangers auxquels sont exposés les voyageurs, par les innovations introduites dans les charges et vitesses des trains du P.-L.-M. Nous allons aujourd'hui donner quelques explications relatives à la manière dont cette compagnie emploie les appareils de sûreté, notamment l'*entretoises*, quand il s'agit de forcer les charges, au mépris de tous les règlements et de toute considération de prudence.

Disons d'abord que l'*entretoises* est une virole en bronze placée entre la balance et le levier de la soupape. Elle met le mécanicien dans l'impossibilité d'obtenir un surcroît de pression au-delà du timbre fixé par les ingénieurs du contrôle.

Or, la pétition que les mécaniciens du P.-L.-M. ont adressée au ministre des travaux publics accuse à cet égard un fait extrêmement grave : les mécaniciens affirment qu'en même temps qu'on augmentait les charges, on supprimait les entretoises protectrices de la soupape de sûreté, de telle sorte qu'on ajoutait aux chances de déraillement celui de l'explosion de la chaudière.

M. Marié, ingénieur en chef du P.-L.-M., voulant riposter aux pétitionnaires, s'est empressé d'envoyer un contre-rapport au ministre, mais il a eu soin de rester muet sur le point capital signalé par les mécaniciens.

Au moyen de la suppression de l'entretoises, la compagnie P.-L.-M. a donc pu augmenter d'un tiers les charges des machines, et cela à la suite des expériences faites sur la section dite de Rhône-et-Loire, où les rampes sont très-fortes, et, conséquemment, la traction fort difficile.

Mais à quels risques ces expériences, dirigées par l'ingénieur Deloy, ont-elles été faites et sont-elles continuées? Il a fallu aller jusqu'à l'extrême limite de la témérité, et cela, bien entendu, aux dépens de la sécurité des voyageurs.

Les autres compagnies, notamment celle de Paris-Orléans, ont perfectionné les appareils de manière à empêcher un surcroît de pression dans les machines. Mais la compagnie P.-L.-M., pour augmenter la puissance de ses machines, a purement et simplement supprimé ses entretoises. Le mécanicien peut, dès-lors, serrer ses soupapes à 9, 10, 11, 12 et 13 atmosphères, tandis que les chaudières ne sont timbrées qu'à 7 1/2, 8 atmosphères! Bien mieux, toutes les compagnies se sont empressées, après l'explosion de la machine 1,522 du P.-L.-M., de supprimer le talon du levier.

En effet, en mettant la moindre épaisseur sous ces talons, on peut atteindre des pressions très élevées et aller jusqu'à l'explosion des machines.

Messieurs les ingénieurs du P.-L.-M. se sont bien gardés d'imiter leurs prudents collègues. Aussi le mécanicien peut en un instant paralyser le jeu des soupapes et exécuter par ce moyen les tours de force de traction et de vitesse qui lui sont imposés à tous risques.

Des mécaniciens de Paris, envoyés à Saint-Etienne, section où se sont faites les expériences des fortes charges, ont d'ailleurs affirmé que, si le service du contrôle se faisait régulièrement sur cette section, des modifications considérables seraient nécessairement introduites dans le service de la traction, lequel, comme on vient de le voir, est organisé sur le P.-L.-M. au mépris des plus élémentaires considérations de prudence.

Il n'est pas possible que le ministre des travaux publics, à qui les faits ci-dessus ont été signalés par la pétition des mécaniciens, accueille avec indifférence des réclamations qui intéressent à un si haut degré la sécurité des voyageurs.

HAUTE-GARONNE. — Samedi matin, à quatre heures, Francisco Beltram, qui attendait dans la prison de Toulouse l'heure de l'expiation suprême, a été exécuté au Port-Garaud.

Le patient a montré beaucoup de repentir.

Dix mille personnes environ assistaient à cette exécution, que bien peu ont pu voir, grâce à la disposition de l'échafaud, qui est au niveau du sol, et au piquet de soldats qui l'entourait.

CONGRÈS MÉDICAL DE FRANCE (QUATRIÈME SESSION A LYON).

Le Comité exécutif a arrêté dans sa dernière réunion, sur la proposition du docteur Garnier, qu'une commission prise dans son sein recevra de la part de tous les médecins ou pharmaciens les notes relatives à leurs *intérêts professionnels* — exercice illégal, — honoraires, — spécialités, affiches médicales, — réclames des journaux, — médecins cantonaux, — bureaux de bienfaisance, — sociétés de secours mutuels, — dispensaires, — assistance publique des malades à domicile et dans les hôpitaux, — médecins étrangers, — abus et délits, — déclaration des naissances par le médecin, — secret médical, conseils de discipline — service médical administratif, — les vaccinateurs, — les médecins sanitaires, — conseils d'hygiène et de salubrité, — médecins des eaux minérales, etc., — les deux ordres de médecins et pharmaciens, — les accouchenses, — responsabilité médicae, — les médecins légistes ou aux rapports, — des certificats, — le fisc et le *timbre* près des médecins, etc., etc., — enseignement, — Facultés, — écoles, — professeurs, — agrégés, — professeurs libres, — examens, — réception, etc.

La commission examinera toutes les questions qui lui seront soumises, les classera, et enfin les soumettra au Congrès pour les faire adopter ou rejeter.

Celles qui seront adoptées seront, par les soins du bureau, transmises au gouvernement sous forme de vœux.

Toutes les questions doivent être adressées à M. Dron, secrétaire général du Congrès, rue Pizay, 5, avant le 31 août 1872.

(*Lyon-Médical.*)

CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE
A SAINT-ETIENNE
DU SAMEDI 14 AU DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 1872

Le maire de la ville de Saint-Etienne rappelle au public et spécialement aux agriculteurs que le CONCOURS RÉGIONAL DE 1872, pour les départements de l'Ain, du Jura, de la Loire, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Savoie et de la Haute-Savoie, et exceptionnellement pour la Côte-d'Or et le Doubs, aura lieu à Saint-Etienne, *du 14 au 22 septembre prochain.*

D'après le programme publié par le ministre de l'agriculture, il sera distribué aux exposants d'animaux, de produits ou de machines agricoles plus de 250 prix ayant une valeur de *cinquante-deux mille francs* sans compter 15 médailles d'or, 30 d'argent et 44 de bronze.

Au concours régional sera annexé par les soins de la société d'agriculture de Saint-Etienne une EXPOSITION HORTICOLE spéciale comprenant les fleurs et plantes d'ornement, les fruits et les produits de culture maraîchère, les instruments horticoles, coutellerie, taillanderie, poterie, terres cuites et enfin tous les objets quelconques servant à l'ornementation des jardins. Des prix spéciaux, consistant en médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze, seront affectés à l'Exposition horticole dont suit le programme.

Une distribution solennelle des récompenses décernées aura lieu le dimanche 22 septembre, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, à 3 heures de l'après-midi.

On rappelle aux agriculteurs que, *pour être admis au concours régional, on doit adresser au ministre de l'agriculture et du commerce une déclaration écrite, au plus tard le* 1er *août* 1872.

Quant à l'EXPOSITION HORTICOLE, les demandes d'admission et celles de renseignements seront adressées au secrétaire du comité d'organisation du concours régional à Saint-Étienne, à l'Hôtel-de-Ville. Elles seront reçues jusqu'au 1er septembre 1872.

Le secrétariat est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Le Maire de Saint-Étienne,
CL. DESJOYEAUX.

Programme de l'Exposition et des concours horticoles

1° ARBORICULTURE

1re *catégorie.* — Conifères, arbustes persistants ou caduques provenant des semences de l'exposant (nouveauté ou introduction récente) non encore livrés au commerce.

2e *catégorie.* — Collections d'arbres conifères, arbustes persistants ou caduques de toute provenance.

2° FLORICULTURE.

1re *catégorie.* — Plantes à fleurs de serre ou de pleine terre obtenues par l'exposant (nouveauté de 1870 à 1872.)

2e *catégorie.* — Collection des plantes de serre et orangerie et pleine terre.

3e *catégorie.* — Collections de plantes vivaces d'ornement de pleine terre, en pots ou en motte (nouvelles ou de récente introduction).

4e *catégorie.* — Collections de fleurs coupées, bouquets, corbeilles et garnitures de cheminée.

3° PLANTES A FEUILLAGE ORNEMENTAL.

Plantes de pleine terre, rustiques, servant à la décoration des pelouses, rochers et pièces d'eau, tel que collections de Fougères de pleine terre, Bambous divers, Yuccas variés, Gyneriums variés, Arundo variés, Chamerops excelsa, Emerocale, Fonkias, Pervenches variées, Sempervivum, Sedum, Saxifrage, *etc., etc.*

4° FRUITS.

1re *catégorie.* — Fruits de semis de récente introduction, poires, pommes, pêches, raisins et fruits divers avec noms.

2e *catégorie.* — Fruits, pommes, poires, pêches, raisins et fruits divers avec noms.

5° CULTURE MARAICHÈRE.

Collections de légumes ou hortolage maraîcher, champignons cultivés.

6° INSTRUMENTS HORTICOLES.

1re *catégorie.* — Coutellerie, taillanderie et autres instruments divers.

2e *catégorie.* — Poteries et objets en terre cuite.

7° CONSTRUCTION ET ORNEMENTATION HORTICOLES.

Serres, baches, bancs, chaises, kiosques, treillages rustiques, rocailles, ponts, pompes de jardin, objets divers d'ornements.

Tous les arbres et arbustes, fleurs et fruits qui seront reconnus n'être pas des cultures de l'exposant, ainsi que les fruits mal étiquetés, n'auront droit à aucune médaille.

Les produits de toute la région et ceux des départements limitrophes seront admis à l'exposition horticole.

Une récompense sera attribuée à la meilleure culture d'ensemble.

Les récompenses à distribuer consisteront en 5 médailles d'or, 14 de vermeil, 22 d'argent et 40 de bronze.

Maison du prince Eugène, 33, RUE DE LYON, A LYON, fondée en 1856, la plus importante de Lyon dans l'industrie du vêtement confectionné pour hommes et jeunes gens.

Exposition permanente de tout ce qui a été créé en modèles nouveaux pour le printemps et l'été.

Bonne marchandise. — Bien cousu. — Bon marché.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

— Toute maladie cède à la douce *Revalescière Du Barry*, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dyssenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

No 61,224.

Saint-Romain-des-Iles, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement.

J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boites : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil. 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste.

Dépôts à Lyon, Dorvault, pharmacie centrale. Perissoud, épicier, 57, rue Bourbon. Varvarande, épicier, rue de Lyon. Napoly frères, place de Lyon. Verpilleux-Millou, *rue de Lyon*, 48. Cherblanc. Champin jeune et Gaget, cours Morand, 7 et 9; Redet, Perret, Pousin, Brun. Gambet, Turrel, épicier, 16, rue Neuve; Girin, Veran, Chaumarat, Fayolle frères, Armandy. Balandrin et Sabourault, Boissonnet, pharmaciens; J. Girard, épicier-herboriste, rue Chaumais, 14; Burband, épicier, rue Imbert-Colomes, 29, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Ce, 26, place Vendôme, Paris.

ECOLE DE COMMERCE DIRIGÉE PAR M. C. FLEURY
rue de l'Hôtel-de-Ville, 106.

Cours permanent, pour les jeunes gens qui se destinent à la banque ou au commerce, de belle écriture, de tenue des livres, de comptabilité commerciale, de comptes courants et d'intérêts, d'arithmétique commerciale, de droit commercial, de changes et d'arbitrages de banque.

Ces cours ont lieu le matin, de 6 heures à 8 heures, et le soir de 7 heures à 9 heures.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de la famille RODES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de monsieur

François RODES,

sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à vouloir bien assister à ses funérailles, qui auront lieu mardi matin, à 8 heures.

Le convoi partira de la campagne du défunt, située chemin de la Quarantaine à la Demi-Lune no 246 et, de là, au cimetière de Loyasse.

Des voitures stationneront sur le quai d'Orléans, près le pont la Feuillée, de 6 heures trois quarts à 7 heures un quart du matin.

VARIÉTÉS

LA JEUNESSE D'AMPÈRE

Journal et correspondance d'Ampère, publiés par Mme H.-C., 1 vol. Paris, Hetzel. — Ampère : Portraits littéraires de Sainte-Beuve. — Le mariage d'un savant, J.-J. Weiss *(Revue des Deux-Mondes).* — Ampère, membre de la société d'émulation de l'Ain, Jarrin (Annales de la société d'émulation. — Le journal d'André-Marie Ampère, Ad. Lereboullet *(Temps).*

Dans cette seconde période de la jeunesse d'Ampère qui commence au mariage des deux amants, je continuerai à laisser le plus souvent possible la parole à Ampère lui-même ou à ses biographes les plus autorisés.

Parmi les nombreuses études écrites sur ce sujet ou autour de ce sujet, deux ont fixé plus particulièrement mon attention : l'une, fidèle, émue, rapide et qui, en quelques mots, pénètre au cœur même du sujet est due à la plume élégante de M. Lereboullet et grâce, à des communications amicales, a pu paraître, même avant le livre de Mme H. C., dans le numéro du *Temps* du 22 mars dernier. L'autre, publiée par le savant secrétaire de la société d'émulation de l'Ain, M. Jarrin, est plus étendue, plus complète et par de consciencieuses investigations suivies d'heureuses découvertes, elle élargit le cadre de cette histoire pour y introduire des détails nouveaux et complétement inédits sur le séjour d'Ampère à Bourg. Quoique ces détails se présentent trop souvent avec un caractère d'intérêt local, la plupart méritent d'être connus. Aussi ferons-nous à l'un et à l'autre de ces ouvrages plus d'une visite et plus d'un emprunt.

Pour commencer, voici en quels termes M. Lereboullet résume son jugement sur ce que j'appellerai la seconde jeunesse d'Ampère : « Ce second chapitre ne le cède pas au premier dans ses familiarités naïves, il a de plus que lui des accents graves, parfois douloureux, jamais désespérés; toujours pénétrés et comme poétisés de tendresse confiante et de courageuse bonhomie. »

Ampère est marié depuis quelques mois; le jeune ménage est installé à Lyon. Ses ressources sont modestes et ses plaisirs sont simples. On vit tout à fait en famille.

Le dimanche on va se promener *en Bellecour*. Nos grand's-mères disaient : *en Bellecour*; Ampère écrit comme parlaient nos grand's-mères et comme, avant lui, avait écrit Mme de Sévigné.

L'été venu, Julie va revoir Saint-Germain, Polémieux; ces témoins fidèles de leurs fidèles amours.

Retenu à la ville par ses leçons, André court la rejoindre quand ses travaux lui donnent quelque loisir. L'intervalle est rempli par une correspondance tendre et assidue.

Les ressources du ménage sont modestes, avons-nous dit; on le sait de reste! au produit insuffisant et incertain des leçons de mathématiques viennent s'ajouter les provisions que la bonne mère d'André envoie de la campagne et c'est tout! Encore les récoltes manquent-elles quelquefois : « Pour la farine j'ai bien peur, mes chers enfants, que vous ne soyez obligés d'acheter du pain et moi du blé, car je ne peux vous en envoyer que trois bichets, mais cela poussera avec le temps. » Le dernier trait de résignation et de confiance dans la Providence qui fait pousser le blé est presque touchant. Au surplus, la mère d'André n'est pas une femme ordinaire, ses lettres le prouvent. Elles tiennent bien leur rang à côté de celles de Julie et d'Elise et d'Ampère lui-même. On y saisit, à chaque instant, des traits de ce genre, qui sont en même temps des actes d'espérance et des actes de foi. C'est ainsi qu'elle écrit à Julie, vaguement inquiète au début de sa grossesse : « Ma Julie s'inquiète, elle n'est pas sage. Pourquoi, ma bonne amie, avoir des idées noires? Rien de plus naturel que de mettre au monde de petits êtres qui, deux ou trois mois après avoir vu le jour, vous sourient et vous tendent les bras. »

Au reste, Julie aussi est forte, tendre et résignée. Ce n'est plus la jeune fille indécise, indifférente, un peu mondaine, un peu vaine peut-être de sa beauté, qui recherchait les occasions de briller et hésitait à donner sa main à un amant timide et pauvre. Désormais elle accepte sa position avec un courage qui ne se démentira pas plus que sa constante tendresse pour son mari. Comme lui, elle sera à la hauteur de tous ses devoirs. Viennent les jours d'épreuve, elle ne faiblira pas et trouvera dans son cœur les accents les plus vrais et les plus émus pour consacrer sa vie à celui qu'elle aime : « Si tu devines aujourd'hui ce qui se passe dans mon cœur, tu y verrais que je t'aime comme mon meilleur ami, comme celui de qui j'attends la plus grande moitié de mon bonheur, qui est le père de mon fils, celui que j'ai choisi volontairement pour mon compagnon de bonne ou mauvaise fortune. »

Un fils leur est né, Ampère avait rêvé d'une petite Julie. Ce qui ne l'empêche pas d'aimer follement son petit Jean-Jacques. Avec quel enthousiaste de paternité naïve et triomphante il en parle : « On lui a mis pour la première fois de petits souliers rouges. Je l'ai aidé à marcher vers sa mère, ma Julie l'a soutenu à son tour et j'ai goûté un grand bonheur à recommencer cet exercice? Que sera-ce donc quand il saura courir seul et parler? »

En dépit des inquiétudes du présent et des incertitudes de l'avenir, Ampère qui a une femme adorable et un fils qu'il adore est parfaitement heureux; mais il n'y a pas de bonheur parfait dans ce monde, ou du moins de bonheur durable, et déjà le malheur semble épier toutes ces douces et innocentes joies.

La santé de Julie, profondément altérée par ses couches, ne se remet pas. Après son allaitement elle se sent épuisée. Aussi, lorsque, au mois de décembre 1801, André qui a vainement espéré une chaire au Prytanée, se résout à accepter la place de professeur de physique et de chimie à l'école centrale de l'Ain, Julie ne peut pas le suivre à Bourg : « Le docteur Petetin a ordonné un repos absolu. »

On avait espéré d'abord que cette séparation ne serait que momentanée. Elle durera deux ans, aggravée par les devoirs stricts du professorat et par la difficulté des communications. En effet, le lendemain de son départ, André écrit à Julie : « De Bourg, département de l'Ain; je ne suis arrivé qu'à huit heures du matin. La voiture s'est embourbée deux fois. »

Cette longue et douloureuse absence, qui apportera aux deux époux de si cruelles épreuves, nous a valu toute une correspondance, dont l'attrait ne le cède en rien à celui du *Journal*. D'ailleurs les lettres d'Ampère sont encore écrites en forme de journal et sans autre date que le jour de la semaine. Aussi leur classement dans le livre de Mme H. C. ne paraît-il pas rigoureux. Mais dans une biographie, qui est avant tout une étude psychologique, l'enchaînement logique des sentiments et des idées importe plus que l'ordre chronologique des faits. Aussi ne nous ferons-nous aucun scrupule de les intervertir à l'occasion.

Ce second journal d'Ampère, destiné à renseigner Julie absente, comporte plus de détails que le premier, écrit pour lui seul. Il y raconte les petits arrangements de sa vie matérielle, les petits événements de sa vie universitaire, et par-dessus tout les joies, les souffrances et les aspirations de son âme. Dès sa première lettre, il songe au revoir encore si lointain : « J'aurai six ou sept jours de liberté aux environs de Pâques; mais faudra-t-il attendre jusque-là le bonheur de te revoir? »

André ne perd pas de vue un seul instant le but utile et pratique de son exil. Il n'a accepté cette séparation que pour pourvoir aux besoins de sa famille. Aussi il ne prélèvera, sur l'argent gagné, que le strict nécessaire, tout juste de quoi vivre et Dieu sait comme! Il a trouvé, à l'Ecole centrale, une vieille femme qui lui donne à déjeuner à raison de trois francs par mois. Sa pension pour le dîner est de 40 francs, chez Mme Beauregard, la femme d'un de ses collègues, chez laquelle on l'a égaré. Elle est d'une honnêteté douteuse, « sage parce que personne n'en veut plus; » il la quittera bientôt et moyennant dix-huit livres, la Perrin, cette honnête portière de l'Ecole centrale, lui servira ses dîners. De cette façon tout son argent ira à Lyon. Hélas! ce n'est pas beaucoup, ce n'est pas toujours assez. Son traitement de professeur n'est que de 2,600 fr. Bientôt il y joint le produit de quelques leçons particulières et les 600 fr. de la pension Olivier et Dupras. Tout cela est raconté avec des détails souvent minutieux, jamais fastidieux, car ils trahissent, à chaque mouvement, les préoccupations d'un grand cœur et les élans d'un dévouement inaltérable.

De loin, Julie s'occupe aussi de *son fils*; c'est ainsi qu'elle se plaît à appeler André, presque aussi jeune qu'elle. Elle veille sur lui avec une tendresse quasi maternelle. Elle connaît ses distractions, son désordre et son détachement trop complet des vanités de la toilette. Aussi c'est elle qui a soin de sa garderobe et lui envoie les effets dont il a besoin, accompagnés de conseils, dont il a plus besoin encore.

Le messager Pochon, « qui fait douze lieues en dix heures quand il ne s'embourbe pas, » est l'intermédiaire obligé de ces échanges.

André lui confie tour à tour l'or si péniblement gagné et qu'il est si heureux d'envoyer à sa chère Julie, ses lettres si pleines de tendresse pour son unique amie, ses manuscrits si précieux qui s'égarent parfois en route et ses instruments de physique qui le plus souvent arrivent brisés : « ce petit ouvrage d'algèbre pure (il s'agit du *Traité des probabilités*, dont il sera question plus loin), où l'on n'a besoin d'aucune figure, sera rédigé après-demain; je le relirai et le corrigerai jusqu'à la semaine prochaine, que je te l'enverrai par Pochon avec le gilet à carreaux, les gros bas de laine, les six louis dont je t'ai parlé. » Quelques jours après il écrit : « Je voudrais deux ou trois petits linges à barbe pour essuyer le rasoir de mon perruquier. Je ne sais ce que sont devenus les miens, j'ai peur d'en avoir fait des lots pour mes expériences chimiques. » Toujours désordre ce pauvre Ampère! Julie répond bien vite : « Voici les petites choses demandées et un gilet que je t'ai fait moi-même; il est plus frais que les autres sans être plus salissant. » Elle ajoute un bon conseil, assaisonné d'une douce grondérie : « Si tu rends quelques visites, tâche donc un peu d'avoir l'air d'un honnête homme; cela fera plaisir à ta pauvre femme, qui n'en a pas beaucoup. »

Mais malgré les exhortations, malgré « un gros torchon avec des attaches, » que Julie lui a envoyé pour mettre devant lui Ampère, toujours distrait, toujours insoucieux de lui-même et de sa garde-robe, tombe de mésaventure en mésaventure. Un jour il se noircit les mains avec un acide, un autre jour il se brûle l'œil avec de l'eau-forte, un autre il brûle son bel habit ou sa culotte neuve et à la veille d'une solennité universitaire, il se voit obligé d'écrire à Julie : « Je te prie de m'envoyer mon pantalon neuf pour que je puisse paraître devant MM. Delambre et Villars. Je ne sais comment faire : ma jolie culotte sent encore la térébenthine, et ayant voulu mettre mon pantalon aujourd'hui pour aller à la Société d'émulation, j'ai vu le trou que Barrat croyait avoir raccommodé devenir plus grand qu'il n'avait jamais été et découvris la pièce d'une autre étoffe qu'il a mise dessous. » Ne rions pas de ces petites choses; Ampère n'en riait pas et Julie encore moins.

Pourtant, au milieu de ses embarras, de ses travaux incessants et de ses inquiétudes naissantes, André, même dans son exil, avait encore ses jours de bonheur, où il retrouvait comme un écho des joies passées et un souvenir furtif de l'idylle de Polémieux.

C'est quand quelques heures de récréation lui permettaient d'aller, dans la campagne, relire les lettres de Julie.

« Que tes lettres sont douces à lire! il faut avoir ton âme pour écrire des choses qui vont si bien au cœur sans le vouloir, à ce qu'il semble. Je suis resté jusqu'à deux heures assis sous un arbre, un joli pré à droite; la rivière où flottaient d'aimables canards à gauche; derrière était le bâtiment de l'hôpital. »

Dans son enthousiasme pour la prose de Julie, Ampère trouve tout aimable, jusqu'aux canards qui barbottent dans les eaux peu limpides de la Reyssouze.

Une autre fois il écrit : « Je viens de faire la revue de mes petits trésors; j'ai relu trois anciennes lettres de ma Julie, j'ai pesé toutes les paroles de celle qui a décidé de mon sort; j'ai baisé le talisman (le portefeuile de satin rose où sont enfermées les lettres de Julie) le petit tableau, une rose desséchée que j'ai reçue de sa main et les doux liens qui couvraient autrefois sa tête. »

On le voit, le mariage n'a pas nui à l'amour et ce mari n'a rien oublié des douces occupations et des devoirs d'un parfait amant. Il en a aussi toute la fougue et dans cette âme confiante et candide, mais vive et passionnée, le trouble et le doute peuvent aller, par moments, jusqu'au soupçon et à l'injustice.

Etonné, inquiet d'une lettre en retard, il écrira un jour à Julie : « Point de lettre! j'aime encore mieux croire qu'on ne pense plus à moi, ni au journal promis, que de te supposer plus malade. Mais pourquoi as-tu cessé si tôt de t'occuper de ton mari? Quand je désirais en te quittant que tu ne te tourmentes pas tant, je ne savais guère être si vite exaucé. »

Mais il n'attend pas que sa lettre soit finie pour se repentir. Il ajoute au bas : « Ce que je viens de t'écrire est mal, je suis fou et bien injuste, mais je laisserai partir cette lettre pour ne point te cacher ce premier mouvement. »

Julie, toujours tendre, mais toujours maîtresse d'elle-même, se plaint, mais doucement, de cette injuste accusation : « Comment supporter à la fois le chagrin de ton départ et celui de tes reproches? Tu es donc capable, autant que les autres hommes, de te laisser entraîner à l'injustice par les mouvements déréglés de ton affection?... »

En lisant cela on ne peut se défendre d'une réflexion pénible. Les lettres de Bourg mettaient trois jours pour parvenir à Lyon; autant pour le retour, c'était six jours pour avoir une réponse. Combien l'épreuve de la séparation eût été allégée si Ampère avait eu à sa disposition les moyens rapides de correspondance que nous devons à son génie! Mais il ne devait pas en profiter. Ce n'est que vingt ans plus tard que généralisant les observations d'Œrsted sur l'électro-magnétisme, il développera devant ses collègues de l'académie des sciences, étonnés et peut-être un peu incrédules, la théorie du télégraphe électrique et quand il mourra, en 1836, sa découverte ne sera pas encore entrée dans le domaine de l'application pratique.

Leur enfant tient naturellement une grande place dans cette correspondance de famille. La mère chante ses louanges, le père renchérit et la tante Elise se met de la partie : « Toutes les fois qu'il vient dans ma petite chambre, dit la bonne tante, il veut baiser le buste de Bonaparte, il l'appelle *papa!* » Mais ce bonapartisme prématuré et inconscient, — on eût pu dire : puéril et honnête, — ne résistera pas à l'épreuve du temps. Un jour à Rome, devant l'exhibition inopportune et maladroite du buste d'un autre Bonaparte, l'historien montrera des sentiments bien différents. Mais Jean-Jacques n'est pas encore académicien, il n'a pas encore écrit l'*Histoire romaine à Rome*; il en est encore à l'écriture primitive de son âge : « *Papa, je l'aime.* C'est ton fils qui vient de finir ma lettre. » Et Ampère de répondre : « Que ces quatre mots m'ont fait plaisir! *Papa je t'aime.* C'est sa petite main, conduite par une plus jolie petite main, qui les a tracés. »

Du reste, cet enfant est un petit prodige. « Il est si drôle, si drôle, dit Elise, que s'il n'était pas si lourd, je voudrais toujours l'avoir près de moi. » Il est si gentil, si séduisant, dit la mère, que tout le monde l'admire et l'envie. « MM. Callas et Le Peiré disaient que nous étions bien heureux d'avoir un si gentil garçon et les dames enceintes le regardaient et le prenaient pour modèle. »

Eh! oui, ils sont heureux et ils le savent. Ils ne sont pas ingrats envers la Providence qui leur a donné cette part de bonheur. Aussi, malgré les chagrins de l'absence, les difficultés de la vie, en dépit des disgrâces et des tribulations, il ne leur échappe jamais un mot de plainte contre leur destinée. L'union si parfaite de leurs cœurs double toutes leurs jouissances, fait oublier toutes les peines et aide à surmonter toutes les difficultés. Ils sont heureux encore, mais déjà un grand malheur les menace.

(A suivre.) ***

SPECTACLES ET CONCERTS
29 Juillet.

GRAND-THÉATRE

—«»—

LA CHATTE BLANCHE

**grande fé

BALLOTS PESÉS

6	Organsins	3	2	1	»	»	»	»	»	405
5	Trames...	»	»	»	»	»	1	1	3	318
17	Grèges....	»	»	»	»	»	1	11	5	1020
»	Diverses..	»	»	»	»	»	»	»	»	»
28		3	2	1	»	»	2	12	8	1743

Dernier numéro placé des soies et bobines depuis le 1er du mois..... 2153
Dernier numéro des laines..... 4
Dernier numéro des ballots pesés..... 778

SAINT-ÉTIENNE, 27 Juillet 1872.

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BENGALE	CHINE	CHINOISE	JAPON	PERSE	BROUSSE	DIVERSES	POIDS
9	Organsin	1	»	»	4	3	»	»	»	»	»	536 88
8	Trames..	»	»	»	»	8	»	1	»	»	»	609 58
1	Grèges...	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	44 47
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
»	Bobines.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
18		1	»	»	4	11	»	2	»	»	»	1190 93

BALLOTS PESÉS

3	Organsin	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	67 47
1	Trames..	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	27 27
3	Grèges...	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	141 87
»	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	» »
7		»	»	1	2	1	»	3	»	»	»	236 61

13 Décreusages..... » Grèges
14 Ouvrées..... 2 Moulinées

AUBENAS, 27 Juillet.

12	Organsins.....	1271 »
3	Trames.....	146 »
2	Grèges.....	158 »
1	Ballots pesés.....	4 »
18	Total.....	1579 »

Opérations de décreusage..... » »
Dernier numéro placé..... 470 »
Total du 1er au 27..... 41698 »

AVIGNON, 27 Juillet.

1	Organsins.....	128 17
14	Trames.....	1164 50
1	Grèges.....	102 42
16	Total.....	1395 09

BALLOTS PESÉS

»	Organsins.....	» »
»	Trames.....	» »
1	Grèges.....	12 27
1	Total.....	12 27

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE
du 28 juillet
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE minima	THERMOMÈTRE maxima A MIDI	PRESSION baromèt.	ÉTAT du ciel	VENT à 7 h. du m
+ 22°	+ 31°	0,745	beau	S

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage.. 0.00
Sa température..... + 26°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 0.40
Sa température..... + 24°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 1er au 15 juillet..... 0,025

DENTISTES AMÉRICAINS
32, rue de Lyon, 32 2855

EMPRUNT
DE
3 MILLIARDS
La Société Lyonnaise DE DÉPOTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL reçoit **sans frais** les souscriptions.

Crédit Lyonnais
Palais du commerce.
EMPRUNT NATIONAL
de 3 milliards
EN RENTE 3 0/0
Prix d'émission 84 *fr.* 50
Des guichets sont ouverts *dès à présent*, au **Crédit Lyonnais**, pour recevoir les souscriptions **sans frais.**
On verse en souscrivant 14 fr. 50 par chaque 5 francs de rente. 3761

EMPRUNT FRANÇAIS
5 0/0 à 84.50
LE COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS
rue Neuve, 23, reçoit **dès à présent et sans frais** les souscriptions.
Premier versement : **14.50** pour chaque 5 francs de rente souscrite.
Les guichets de l'Agence seront ouverts de 10 à 5 heures, les **dimanche 28 et lundi 29.** 3780

L'EMPRUNT DE 3 MILLIARDS
3 0/0
LE COMPTOIR DE CHANGE A. CUZIN
Place des Jacobins, 6,
Reçoit dès à présent et dimanche et lundi, les souscriptions **sans frais.**
En versant **14** fr. **50** par 5 fr. de rente. 3782

EMPRUNT NATIONAL
de 3 milliards en rente 5 0/0
Les souscriptions sont reçues dès à présent, sans frais, chez M. Cochard, changeur, 6, rue de Lyon. 3764

EMPRUNT FRANÇAIS
5 0/0 1872
La Société générale, rue de Lyon, 6, reçoit dès à présent les souscriptions sans frais.
En souscrivant on verse fr. 14 50 par chaque *cinq* fr. de rente souscrite. 3758

Institution J. Dejey
10, AVENUE DE NOAILLES, 10
Salle d'Ombrage de 500 mètres
Enseignement primaire et enseignement secondaire. — Cours du lycée. — Etude obligatoire des langues vivantes.
L'instruction religieuse est donnée par un prêtre de la paroisse. — La direction des études scientifiques est confiée à un licencié ès-sciences.
L'omnibus de la maison prend tous les matins et dépose tous les soirs à domicile les élèves des quartiers éloignés.
L'établissement est visible tous les jours de une heure à trois heures, et toute la journée pendant les vacances. 3685

CHANGEMENT DE DOMICILE
Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

CHALES INDIENS
Imitation brevetée du châle de l'Inde.
Fabrique et vente, 1, *rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.* 3784

LE REMÈDE D'ABYSSINIE
contre **l'asthme,** préparé par EXIBARD, pharmacien à Paris, est recommandé par tous les médecins.
Son action est immédiate dans les accès d'oppression, catarrhe, toux, bronchite et surtout **affection asthmatique.**
Dépôt à Lyon, pharmacie BARNOUD, 3, rue de Lyon.
A la même pharmacie, dépôt du **vin de quinium,** tonique et fébrifuge. 3122

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
Rue Auber, 3, place de l'Opéra
LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15.
EN VENTE :
L'HOMME-FEMME
Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand in-18. — **Prix : 2 francs** (franco).
Ce remarquable ouvrage est l'événement du jour. M. Al. Dumas fils y soutient, de toute son autorité, la plus éloquente et la plus poignante des thèses, sur un sujet brûlant, bien digne de tenter le talent humain, scrutateur et profondément incisif de l'auteur de *la Dame aux Camélias*, du *Demi-Monde* et de l'*Affaire Clémenceau.*

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me FRANC, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

VENTE

par voie de folle-enchère, aux enchères publiques, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, d'une

GRANDE ET BELLE
PROPRIÉTÉ

connue sous le nom de Mon-Désir, sise à Lyon, chemin du Sacré-Cœur, angle de la rue Corne-de-Cerf, sur le passage des omnibus de Lyon à Villeurbanne.

Composée de maison bourgeoise, bâtiments divers, cour, salle de bains, lavoir, écurie, fenil, hangar, caves, four, serre, jardin, salle d'ombrage, pièce d'eau et enclos.

Adjudication au samedi dix-sept août mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix..... 15,000 fr.

Cette vente est poursuivie à la requête de madame Marie-Madeleine-Granjon, veuve de M. Christophe Granjon, rentière, domiciliée à Saint-Chamond (Loire); laquelle fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Alphonse Franc, avoué près le tribunal civil de première instance, séant à Lyon, où il est domicilié, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21;

Contre le sieur Antoine Peytel, employé au chemin de fer de l'Ouest, domicilié à Paris-Batignolles, rue des Maines, n° 5; lequel n'a pas constitué avoué, en tant qu'adjudicataire fol-enchéri;

En présence : 1° de monsieur Jean-Claude Peytel, commis-négociant, domicilié à Colombe (Seine), pris tant en son nom personnel que comme subrogé-tuteur des mineurs Antoine-Claude Peytel et Michel-Antoine Peytel, enfants mineurs, issus du mariage de Charlotte-Joséphine Loïez, ci-après nommée, avec défunt Michel Peytel :

2° Des mariés Claude-Antoine Germain et Charlotte-Joséphine Peytel, propriétaires, domiciliés à Lacenas (Rhône), près Villefranche;

3° De madame Joséphine Peytel, veuve de monsieur Jean-Baptiste Bonnet, rentière, domiciliée à Lyon, chemin du Sacré-Cœur;

4° Et encore du sieur Antoine Peytel, ci-dessus qualifié et domicilié, en tant qu'ayant poursuivi la vente par licitation dudit immeuble.

Tous lesquels ont fait élection de domicile et constitution d'avoué en l'étude et personne de Me Oulmann, avoué près le tribunal civil de première instance de Lyon, y domicilié, rue de l'Hôtel-de-Ville, 91;

5° De monsieur Michel Peytel aîné, emballeur, domicilié à Lyon, petite rue des Feuillants, 5;

6° De dame Charlotte-Joséphine Loïez, veuve de monsieur Michel Peytel, employée de commerce, domiciliée à Paris, boulevard des Capucines, 7; en sa qualité de tutrice légale de Antoine-Claude Peytel et Michel-Antoine Peytel, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec feu Michel Peytel;

Lesquels se trouvent n'avoir point d'avoué constitué, par suite de la cessation de fonctions de Me Arnoux, avoué, précédemment constitué;

En vertu :

1° D'un jugement rendu par le tribunal de Lyon, le vingt-un avril mil huit cent soixante-six, enregistré, expédié en forme exécutoire, notifié à avoué et signifié à parties.

2° D'un autre jugement rendu par ce même tribunal le vingt-quatre novembre mil huit cent soixante-six, enregistré.

3° D'une sentence d'adjudication rendue en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le deux mars mil huit cent soixante-sept, enregistrée et expédiée, aux termes de laquelle ledit M. Antoine Peytel a été retenu adjudicataire, moyennant quarante-deux mille francs, de l'immeuble sis à Lyon, chemin du Sacré-Cœur, dépendant de la succession d'autre Antoine Peytel, et licité entre ses héritiers : ledit immeuble remis en vente à sa folle-enchère;

4° D'un procès-verbal de liquidation de la succession d'Antoine Peytel, dressé par Me Lassalle, notaire à Villeurbanne, ouvert le quatre décembre mil huit cent soixante-sept, clos le quatorze du même mois, enregistré et homologué par jugement du tribunal civil de Lyon, du quatre juillet mil huit cent soixante-huit, enregistré, signifié et passé en force de chose jugée;

5° D'une obligation reçue Me Dugueyt, notaire à Lyon, les vingt-huit novembre, premier, trois et cinq décembre mil huit cent soixante-huit, enregistrée, aux termes de laquelle M. Antoine Peytel, adjudicataire fol-enchéri, s'est reconnu débiteur de madame veuve Granjon de la somme de quinze mille francs, qui a été employée à payer, contre subrogation, pareille somme à valoir sur le prix de l'adjudication sus-énoncée;

6° D'un commandement à fin de folle-enchère, signifié audit Antoine Peytel, employé au chemin de fer de l'Ouest, à Paris, par exploit de Bariquand, huissier en ladite ville, du deux juillet mil huit cent soixante-douze, enregistré.

Désignation de l'immeuble à vendre.

La propriété mise en vente est située à Lyon, quartier de la Villette, chemin du Sacré-Cœur, angle de la rue Corne-de-Cerf.

Elle comprend : une maison d'habitation avec les bâtiments qui l'entourent, cour, serre, four, salle d'ombrage, lavoir, jardin, bosquet, pièce d'eau.

On pénètre dans la propriété par une porte en fer avec grille, laquelle s'ouvre à l'angle de la rue du Sacré-Cœur et de la rue Corne-de-Cerf.

A l'entrée et jusqu'au-devant de la maison se trouvent un bosquet et deux tonnelles-charmilles; le bosquet est traversé du levant au couchant par la Rise, petite rivière de deux mètres de large qui alimente, au moyen d'une roue à gobelets, une pièce d'eau avec bassin en pierre, situé au milieu du bosquet, et par un canal souterrain transporte, dans toutes les parties de la propriété, l'eau nécessaire à son entretien.

A droite de ce bosquet et en face de la porte d'entrée est une large salle d'ombrage, plantée de platanes, laquelle se prolonge jusqu'à la maison.

La maison est carrée, a quatre façades, et est bâtie en pierres de taille et pisé; elle à caves voûtées, rez-de-chaussée, premier étage et greniers au-dessus.

La façade regardant le midi et le bosquet a quatre fenêtres et une porte au rez-de-chaussée, et cinq fenêtres au premier étage.

Celle regardant l'occident est percée de deux fenêtres au rez-de-chaussée, et de deux fenêtres au premier étage.

Celle regardant le nord et le clos, de deux fenêtres et une porte au rez-de-chaussée, et de deux fenêtres au premier étage.

Enfin celle regardant l'orient, de deux fenêtres sur la cour, et de deux fenêtres au premier étage.

Un corridor partant du midi ou septentrion partage, au rez-de-chaussée, la maison en deux parties égales; la partie soir comprend, au rez-de-chaussée, deux pièces magnifiques, salons et salle de billard, et la partie matin trois pièces, cuisine, salle à manger, salon d'hiver.

Au milieu du corridor est un escalier en pierres avec balustrade en pierres; lequel conduit au premier étage et aux greniers.

Le premier étage a sept chambres toutes parquetées, parfaitement éclairées, et en bon état.

Au-dessus sont de vastes greniers éclairés par une fenêtre avec chambre pour domestique.

La maison est couverte en tuiles creuses.

A droite de la maison est une cour spacieuse qui donne sur le chemin de la Corne-de-Cerf, par une porte à deux vantaux accessible aux voitures. Dans cette cour se trouvent une pompe à eau claire, un lavoir en pierres, une salle de bains, des écuries, remises et hangars.

A gauche sont divers bâtiments servant de serre et entrepôts, et un four en pierres pour cuire le pain.

Enfin au nord s'étend, devant la maison, un grand clos garni, dans toute la longueur des murs, d'espaliers et de vignes; une petite partie est cultivée en jardin potager et le reste est en nature de pré, complanté d'arbres à fruits avec pièce d'eau et tonnelles.

A la suite de ce clos est une vaste étendue de terrain d'une contenance d'environ quarante-cinq ares, propre soit à la culture, soit à recevoir des constructions, soit encore à recevoir une usine très-vaste. La contenance totale du clos est de quatre-vingt-huit ares soixante-seize centiares.

La propriété totale est confinée au nord par propriété Beluze, au levant par le chemin de la Corne-de-Cerf, au midi par le chemin du Sacré-Cœur, et au couchant par propriétés Mercier, Magnin, Granger, Malen, Bouvier, Fatou, maison religieuse, et Meunier.

Nota. — La propriété à vendre est celle qui a fait l'objet de l'adjudication du deux mars mil huit cent soixante-sept, moins la parcelle de terre vendue par Antoine Peytel, adjudicataire fol-enchéri, à Beluze (Michel), suivant contrat reçu Me Dugueyt, notaire à Lyon, le vingt-cinq mai mil huit cent soixante-douze, enregistré; laquelle parcelle était à prendre à l'extrémité nord de la propriété, et était d'une superficie exacte de trois cent quatre-vingt-quatorze mètres quatre-vingts décimètres carrés; vente que l'adjudicataire sera tenu de respecter.

En conséquence, après l'accomplissement de toutes les formalités de publication voulues par la loi, il sera, à même requête que dessus, procédé à la revente dudit immeuble, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, quai de l'Archevêché, le samedi dix-sept août mil huit cent soixante-douze, au profit du plus haut miseur et dernier enchérisseur, sur la mise à prix de quinze mille francs, offerte par la poursuivante, ci. 15,000 fr.

Outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour extrait :
Signé A. FRANC, avoué.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Franc avoué; à Me Dugueyt, notaire, rue du Plat, 5, à Lyon, et au greffe du tribunal civil pour voir le cahier des charges.

Etude de Me RUBY, avoué à Lyon, rue Centrale, 31.

VENTE

en suite de surenchère du sixième, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, palais de justice, place de Roanne, en un seul lot, de

DEUX MAISONS

bâties sur le terrain des Hospices, situées à Lyon, à l'angle de l'avenue de Saxe et de la rue Cuvier.

Adjudication au samedi trois août mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mise à prix..... 12,840 fr.

Pour extrait,
Signé : A. RUBY.

Nota. — S'adresser, pour les renseignements, à Mes Ruby et Damour, et, pour voir le cahier des charges, au greffe, où il est déposé. 3801

OPÉRATIONS SANS DOULEURS
par l'insensibilisateur de M. Riffaut, dentiste, 98, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon. 3771

Nouvelle Encre
J. Gardot à Dijon
sûre en écrivant, n'coagulant pas les plumes, n'épaississant pas.
Nouvelle Encre violet noir
séchant même au mois après l'écriture.
chez tous les Papetiers.
BENZINE J. GARDOT
DIJON
Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans altérer les couleurs.
LE FLACON 1f25 & 2f50
Dépôts à Lyon chez M. BERLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au *Bazar de la Concurrence.* 3092

MAIRIE DE LYON

Le Maire de la ville de Lyon
Donne avis :

Que par acte en date des vingt-sept et vingt-neuf juin dernier, reçu Me Dugueyt, notaire, la ville a acquis pour cause d'utilité publique;

1° De madame Marguerite Daval, veuve de Alexandre Sangouard, tireuse d'or, domiciliée à Lyon, rue Saint-Jean, numéro 13;

2. De mademoiselle Marie Sangouard, tireuse d'or, domiciliée rue Saint-Jean, numéro 13;

3. De monsieur Antoine Dupasquier, cordonnier, domicilié cours Lafayette, 18;

4. Des mariés François Dupasquier et Louise Sangouard, domiciliés à Caluire, grande-rue Saint-Clair, numéro 125;

5. De monsieur Claude Dégoutte ou Desgouttes, cardeur de coton, domicilié passage Primat, numéro 10 (troisième arrondissement de Lyon),

Un immeuble situé chemin de Choulans, numéros 98 et 100, et rue Saint-Alexandre, numéro 9, et reconnu nécessaire à l'élargissement de cette dernière voie publique.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un (art. 9), pour la purge des hypothèques légales ou conventionnelles qui pourraient grever l'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 27 juillet 1872.

Pour le Maire de Lyon, l'Adjoint délégué,
3802 C. BOUCHU.

MALADIES CONTAGIEUSES ET DE LA PEAU
AIGUES OU CHRONIQUES LES PLUS REBELLES
Dont le traitement aurait été infructueux
Guéries radicalement par le ROB-SAVARESI perfectionné
Dépurato-tonique, Régénérateur du sang et des humeurs
Entièrement VÉGÉTAL, il remédie aux accidents mercuriels
Expéditions par correspondance
S'adresser à M. TOUSSAINT, chimiste, pharmacien de 1re cl. RUE PIZAY, 12, au premier étage, *près de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon*

MAIRIE DE LYON

Le maire de la ville de Lyon,
Donne avis :

Que par acte en date des 21 et 25 juin dernier, reçu Me Dugueyt, notaire, la ville a acquis :

1° Des mariés Charles Hoffherr et Sophie Trumpf, domiciliés cours du Midi, 28;

2° Des mariés Frédéric Hoffherr et Louise Trumpf, domiciliés cours du Midi, 28;

3° Des mariés Mathias Umdenstock et Sophie Hoffnerr, domiciliés cours du Midi, 28,

Une parcelle de terrain délaissée à la voie publique, rue de Chabrol, 68, et Croix-Jordan, 40, et nécessaire à l'élargissement de ces deux rues.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du trois mai 1841 (art. 9), pour la purge des hypothèques légales ou conventionnelles qui pourraient grever la parcelle dont il s'agit.

Lyon, le 25 juillet 1872.

Pour le maire de Lyon,
3803 *L'adjoint délégué :* C. BOUCHU.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

PAQUEBOTS A VAPEUR POUR L'ALGÉRIE
ET LE LANGUEDOC
Transport des passagers et marchandises à prix réduits
TRANSPORT DES DÉPÊCHES

Départs directs de **Marseille** pour :
Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger,** tous les mercredis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les jeudis.
Philippeville et Bône, tous les vendredis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le samedi.
Cette, 3 départs par semaine.

Départs de **Cette** pour :
Oran, et par transbordement pour **Nemours, Gibraltar et Tanger,** tous les mardis.
Alger, Bougie, Djidjelli, Stora et Bône (sans transbordement), tous les mercredis et samedis.
Philippeville et Bône, tous les jeudis.
Mostaganem, Arzew et Oran, toutes les deux semaines, le jeudi.
Marseille, 3 départs par semaine.

Pour FRET ET PASSAGE, S'adresser :
Marseille, au bureau de la Compagnie, rue Cannebière, 54;
Cette, chez M. G. Gaffarel aîné, quai de Bosc, 13;
Lyon, au bureau de la Compagnie, quai de Retz, 12;
Paris, chez M. Lagrange père, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

INSECTICIDE VICAT
Les **Cafards,** les **Punaises sont détruits** en projetant avec l'insufflateur sur les groupes d'insectes cachés le jour, la poudre INSECTICIDE VICAT. Elle tue aussi les **puces, poux, artes, fourmis,** en saupoudrant avec le flacon dont on a percé de petits trous la capsule, les lits, les étoffes, les chiens, chats, volailles, fourrures.
L'*Insecticide Vicat*, le premier et le seul garanti par la signature de l'inventeur, se vend en flacons à Paris, 125, *rue St-Denis*, à Lyon 18, rue Bugeaud et chez tous les épiciers. 3516

BOURSE DE PARIS — *Samedi 27 Juillet (de midi 1/2 à 3 h.)*

RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME		Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0	cpt	54 15	54 40
3 jouissance janvier	31	54 60	54 75
5 0/0 Empr. j. août	cpt	84 65	85 20
5 jouiss. nov	31	84 95	85 20
— D. Esc. j. janvier	cpt	84 ..	84 20
4/12 0/0 j. 22 sept	cpt	77 75	78 .
Banque de France	cpt	3770 ..	3790 ..
Comptoir d'escompte	cpt	655 ..	660 ..
500 f. j. février	31	655 ..	665 75
Crédit agricole	cpt	475 ..	... ..
Crédit foncier	cpt	850 ..	870 ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	865 ..	872 50
Société générale alg	cpt	481 25	490 ..
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	31	620 ..	620 ..
Crédit mobilier	cpt	433 75	438 75
500 fr. j.	31	435 ..	442 50
Société de Dépôts. J. nov	cpt	540 ..	540 ..
Société générale	cpt	580 ..	... ..
500 fr. — 250 fr. p.	31	580 ..	586 25
Est	cpt	502 50	515 ..
500 fr. j. nov	31	510 .	520 ..
Paris-Lyon-Méditeran	cpt	835 ..	852 50
500 fr. j. novembre	31	845 ..	860 ..
Midi	cpt	577 50	577 50
500 fr. j. juillet	31	575 ..	587 50
Nord	cpt	950 ..	955 ..
400 fr. j. juillet	31	960 ..	965 ..
Orléans	cpt	822 50	845 ..
500 fr. j. octobre	31	832 50	845 ..
Ouest	cpt	500 ..	507 50
500 fr. j. juillet	31	505 ..	... ..
Gaz	cpt	685 .	695 ..
250 fr. j. octobre	31	690 ..	700 ..
Société immobilière	cpt	21	21 50
500 fr. j. janvier 1867	31	22 50	... ..
Cie transatlantique	cpt	227 50	236 25
500 fr. j. juillet	31	... ..	237 50
Canal de Suez	cpt	385 ..	387 50
500 fr. jouiss. janvier	31	393 50	395 ..
Suez. — Délégations	cpt	... ..	... ..
Espagne 3 0/0 extérieur	cpt	29 /.	28 5/8
Jouissance juillet	31	.. /.	.. /.
Etats-Unis 5 0/0	cpt	104 /.	104 /.
Jouissance novembre	31	.. /.	.. /.
Italien 5 0/0	cpt	67 45	67 90
Jouissance janv	13	67 90	68 40
Dette turque 5 0/0	cpt	51 25	52 25
Jouissance juillet	31	.. ..	.. ..
Crédit foncier d'Autriche	cpt	.. ..	900 ..
500 fr. jouiss. janv	31	885 ..	910 ..
Crédit mob. espagnol	cpt	480 ..	475 ..
500 fr. j. janvier	31	490 ..	490 ..
Autrichiens	cpt	760 ..	760 ..
500 fr. jouiss. janv	31	765 ..	768 75
Autrichiens nouveaux	cpt	.. .	750 ..
500 f. 200 f. p. j. janvier	31	.. ..	.. ..
Sud-Autrichien-Lombard	cpt	470 .	475 .
500 fr. jouiss. nov	31	477 50	480 ..
Nord de l'Espagne	cpt	80 ..	77 50
500 fr. — J. janv. 1865.	31	.. ..	.. ..
Romains. — J. oct. 1865.	31	123 50	126 .

OBLIGATIONS		Précéd. clôture	Dernier cours
Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.		420 ..	425 ..
Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. id.		202 50	207 ..
Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.		380 ..	370 ..
V. de Paris 1865 r. 500, 325 f. j. août.		445 .	447 50
V. de Paris 1869 r 400 j. janv.		276 25	280 ..
V. de Paris 1871 3/0 r. 400 j. janv.		243 50	247 50
Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.		79 ..	98 ..
Ville de Lille 1860 — avril.		89 ..	79 ..
id. id. 1868 — janv.		87 50	88 ..
Ville de Roubaix		38 ..	.. ..
V. de Bruxelles 1862, int. 3 f. mars		97 ..	97 ..
V. de Bruxelles 1868, id. janv		103 75	... ..
Foncières 4 0/0 j. novem.		440 .	440 ..
id. id. 10e id.		81 ..	84 ..
id. id. 1863 id.		425 ..	430 ..
id. 3 0/0 id.		375 ..	380 ..
id. 10e id.		71 ..	80 ..
Communales mai		336 75	332 50
id. 5e id.		.. ..	66 ..
Algér. 6 0/0 r. à 150 f. j. août.		105 50	... ..
Foncier colonial 5 0/0 r. 500 fr.		337 .	... ..
— 6 0/0 r. 600 fr.		410 .	... ..
Remboursables à 500 fr. — Intérêts, 15 fr.	Orléans 1843, 4 0/0. janvier.	1007 50	... ..
	Rouen 47-49, 5 0/0.. juin	905 ..	... ..
	Hâvre 1854, 5 0/0... septem	905 ..	940 ..
	Lyon 1852-54, 5 0/0. octobre	915 ..	915 ..
	Ouest 1852-54, 5 0/0. janvier	925 ..	... ..
	Est 5 0/0, r. à 650 fr..... juin.	437 50	... ..
625 f. r. à 1250 f.	Bâle 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	... ..	... ..
	Médit. 5 0/0 g. p. l'Et. avril.	485 ..	485 ..
	Bourbonnais ..... janvier	276 .	282 ..
	Médit. 1852-55, gar. id.	292 50	295 ..
	Nord id.	285 50	287 50
	Orléans id.	281 50	289 75
	Victor-Emman. gar. avril.	271 25	271 25
	Grand-Central..... janvier.	275 .	277 50
	Genève 1855 ..... id.	271 ..	... ..
	id. 1857..... id.	270 ..	... ..
	Lyon 3 0/0..... avril.	281 25	281 25
	Lyon fusion..... janvier.	272 50	276 50
	Lyon 1866..... avril	274 .	281 25
	Ouest, g. p. l'Etat .. janvier.	274 25	281 ..
	Midi, g. p. l'Etat ... id.	274 50	277 ..
	Est, g. p. l'Etat .... juin.	270 ..	272 50
	Ardenn. g. p. l'Etat. janvier.	265 .	270 ..
	Dauphiné, g. p. l'Etat id.	272 50	272 50
	Bességes..... avril	... ..	... ..
	Charentes..... id.	263 75	266 25
	Romains..... juillet.	176 .	177 .
	Saragosse..... id.	188 ..	188 50
	Pampelune..... octob.	171 .	... ..
	Nord de l'Espagne.. avril.	192 50	197 ..
	— rev. var. oct. 70	112 50	112 25
	Portugais..... janvier	183 ..	185 50
Eaux, int. 15 fr. r. à 500 fr.....		270 .	... ..
Gaz parisien, int. 25 fr.....		422 50	423 ..
Lits militaires, int. 30 f. r. 600 f..		450 ..	455 75
Transatlant., int. 25 fr. 500 f....		368 75	... ..
Suez, int. 25 fr. r. à 500 fr.....		382 50	387 50
Tabacs d'Italie, int. 27 fr 50.....		489 ..	480 ..
Foncier suisse 5 0/0.....		167 50	171 ..

COURS OFFICIEL DES SOIES DU 27 JUILLET 1872

ORGANSINS

		1er ord.		2e ordre	
FRANCE. — Marques privilégiés	24/28	132	134	»	»
	16/20	»	»	»	»
Fil. et ouvraison	20/28	127	130	120	123
ESPAGNE. — Ouvraison françaises	20/24	»	»	»	»
	24/28	129	133	»	»
PIÉMONT. — Tir. et ouvraison	20/24	»	»	»	»
	24/28	129	131	»	»
Trois bouts	36/40	»	»	»	»
ITALIE. — Ouvraisons françaises	18/20	»	»	»	»
	20,22	122	125	118	120
	22/26	»	»	116	
Ouvraisons italiennes	18/20	»	»	»	»
	20/22	120	123	116	119
	22/26	»	»	»	»
PAQUETAILLES France-Italie	20/22	»	»	»	»
	22/28	»	»	100	105
BROUSSE-ANDRINOPLE. Blanches	18/20	»	»	»	»
	20/22	124	127	121	123
	22/24	»	»	116	118
Jaunes	24/28	»	»	»	»
	20/22	»	»	»	»
SYRIE. — Ouvraisons françaises	20/22	120	125	»	»
	22/24	119	122	115	116
	24/28	»	»	»	»
GRÈCE-VOLO-SALON. Ouvr. françaises	22/24	115	117	112	114
	24/28	»	»	»	»
BENGALE. — Ouvrais. françaises-italien	24/26	»	»	96	98
	26/30	98	100	91	95
	30/35	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
CHINE (*Haïnin et Tsat.*) Ouvr. franc.-italien	36/40	»	»	97	99
	40/45	98	104	»	»
	45/50	»	»	»	»
Tours comptés	30/35	»	»	»	»
	35/40	»	»	»	»
	40/50	102	103	»	»
CHINE-CHINE	»/»	»	»	»	»
JAPON. — Ouvraisons françaises-italien.	22/26	108	110	»	»
	26/30	105		»	»
	30/35	»	»	»	»
	32/40	»	»	»	»
Tour comptés	24/32	108	110	»	»
	28/32	»	»	»	»

TRAMES

		1er ord.		2e ord.	
FRANCE Fil et ouvraison	20/24	122	124	114	118
	24/28	»	»	»	»
Paquetailles	22/28	»	»	»	»
	28/32	»	»	»	»
PIÉMONT	20/24	»	»	»	»
	24/28	»	»	»	»
	26/30	»	»	»	»
ITALIE	16/20	»	»	»	»
	20/22	116	118	»	»
	22/24	113	115	»	»
	24/26	»	»	103	107
	26/30	»	»	»	»
	30/34	»	»	»	»
Trois bouts	26/30	116	118	»	»
	30/34	»	»	110	112
	34/40	»	»	»	»
BENGALE Ouvrais. franç.-ital.	24/28	»	»	92	94
	28/32	»	»	»	»
	32/38	»	»	»	»
CHINE Ouvraisons franç.-ital.	40/45	96	98	93	95
	45/50	»	»	»	»
	50/60	»	»	»	»
Tours comptés	34/40	103	106	»	»
	41/45	101	103	»	»
	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	»	»	»
Ouvraisons anglaises	34/40	»	»	»	»
Tours comptés	41/45	»	»	»	»
	46/50	»	»	»	»
	51/60	»	»	»	»
CHINE-CHINE	»/»	»	»	»	»
JAPON Ouvrais. franç.-ital.	24/32	»	»	»	»
	28/32	»	»	»	»